



**Numericable – SFR**

(anciennement Numericable Group)

Société anonyme au capital de 438 245 303 euros

Siège Social :

1, Square Béla Bartók  
75015 Paris

## **Rapport Financier Semestriel Au 30 juin 2015**



Le présent document constitue le rapport financier semestriel prévu par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier. Il a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers et mis en ligne sur le site Internet de Numericable-SFR le 5 août 2015.

## TABLE DES MATIERES

<b>Rapport semestriel d'activité .....</b>	<b>2</b>
.1. Analyse des performances financières du Groupe au cours du premier semestre 2015.....	2
.2. Evènements importants survenus au cours du premier semestre 2015.....	27
.3. Transactions avec les parties liées.....	29
.4. Facteurs de risques .....	36
.5. Evènements postérieurs à la clôture .....	37
.6. Perspectives .....	38
<b>Comptes consolidés semestriels au 30 juin 2015 .....</b>	<b>39</b>
<b>Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2015 .....</b>	<b>69</b>
<b>Attestation du responsable du rapport financier semestriel .....</b>	<b>70</b>

## **RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ**

### **.1. Analyse des performances financières du Groupe au cours du premier semestre 2015**

Les lecteurs sont invités à lire les informations qui suivent relatives aux résultats consolidés et proforma du Groupe conjointement avec les comptes consolidés du Groupe pour la période de 6 mois close le 30 juin 2015 et des informations comparatives pour la période de 6 mois close le 30 juin 2014, tels qu'ils figurent à la section « Comptes consolidés semestriels au 30 juin 2015 » du présent rapport financier semestriel.

Les comptes consolidés semestriels condensés du Groupe ont été établis conformément à la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire, telles qu'adoptée par l'Union Européenne.

Les comptes consolidés semestriels condensés du Groupe au 30 juin 2015 ont fait l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux Comptes. Le rapport d'examen limité des Commissaires aux Comptes sur ces comptes consolidés semestriels condensés figure à la section « Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2015 » du présent rapport financier semestriel.

#### **.1.1 Présentation générale**

##### **.1.1.1 Introduction**

Issu du rapprochement entre Numericable Group et SFR, le Groupe Numericable-SFR a pour ambition de créer, à partir du premier réseau en fibre optique et d'un réseau mobile de premier plan, le leader national de la convergence du Très Haut Débit fixe-mobile. Acteur global et principal opérateur alternatif en France, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 5 522 millions d'euros et exerce ses activités dans trois segments du marché français des télécommunications :

- le segment B2C, qui comprend des offres de produits et services fixes et mobiles aux particuliers sous les marques du Groupe. Le segment B2C constitue la part la plus importante du chiffre d'affaires du Groupe contribuant à hauteur de 3 766 millions d'euros au titre du semestre clos le 30 juin 2015 (soit 68 % du chiffre d'affaires total du Groupe) et de 396 millions d'euros au titre du semestre clos le 30 juin 2014 retraité (soit 60 % du chiffre d'affaires total du Groupe).
- le segment B2B, qui comprend des offres de services à destination des PME, des grandes entreprises et des administrations publiques. Le segment B2B est la deuxième source la plus importante du chiffre d'affaires du Groupe, contribuant au chiffre d'affaires à hauteur de 1 091 millions d'euros au titre du semestre clos le 30 juin 2015 (soit 20 % du chiffre d'affaires total du Groupe) et 162 millions d'euros au titre du semestre clos le 30 juin 2014 retraité (soit 24 % du chiffre d'affaires total du Groupe).
- le segment de « gros » (wholesale), qui comprend des services de gros de connectivité d'appels vocaux fixe et mobile, des services de gros de connectivité de données, des services de gros d'infrastructure fibre ainsi que des offres « triple-play » DSL et THD en marque blanche destinés aux opérateurs de télécommunications et aux fournisseurs d'accès à Internet. Le segment wholesale est la troisième source la plus importante du chiffre d'affaires du Groupe, contribuant au chiffre d'affaires à hauteur de 665 millions d'euros au titre du semestre clos le 30 juin 2015 (soit 12 % du chiffre d'affaires total du Groupe) et 106 millions d'euros au titre du semestre clos le 30 juin 2014 retraité (soit 16 % du chiffre d'affaires total du Groupe).

L'information sectorielle au 30 juin 2014 a été retraitée : compte tenu de l'intégration de SFR dans le périmètre, le Groupe a décidé de reclasser l'ensemble des activités assimilées à des marques blanches au sein du segment Wholesale. Ceci s'explique par le fait qu'un volume d'activité important est également développé par SFR avec Bouygues notamment pour la commercialisation de prises ADSL comme le fait Numericable pour la partie Très Haut Débit. De façon à rassembler la contribution de ces activités elles figurent dorénavant dans le segment Wholesale.

Les offres de services et de produits du Groupe sont adaptées aux caractéristiques et aux exigences de chaque segment du marché :

- Sur le segment B2C, le Groupe offre des services de télévision, d'accès à Internet très haut débit, de téléphonie fixe et mobile, à la fois en offres groupées et isolées. Le Groupe propose également des services de télévision analogique aux abonnés individuels et des services numériques collectifs (*bulk digital services*) aux gestionnaires d'immeubles d'habitation.
- Sur le segment B2B, le Groupe offre des services de données, notamment IP VPN (réseau privé virtuel sur IP), LAN to LAN (réseau local), d'Internet, et de services de sécurité, d'hébergement et de cloud computing, ainsi que des services de téléphonie mobile et de voix fixe, dont les appels vocaux, la VoIP et le Centrex.
- Sur le segment wholesale, le Groupe propose des services de gros de connectivité d'appels vocaux fixe et mobile, des services de gros de connectivité de données, des services de gros d'infrastructure fibre ainsi que des offres « triple-play » DSL et THD en marque blanche destinés aux opérateurs de télécommunications et aux fournisseurs d'accès à Internet. Il offre également des services de gros basés sur l'infrastructure réseau en fibre optique aux autres opérateurs de télécommunications, ainsi qu'au segment B2B. Ce segment inclut également les services vendus aux opérateurs mobile virtuels et les services d'itinérance de visiteurs étrangers sur le réseau mobile SFR (« *roaming in* »).

Au 30 juin 2015, le parc d'abonnés fixe du Groupe s'établit à 6 401 000, dont le parc d'abonnés très haut débit (30Mbit/set plus) de 1 665 000 abonnés et le parc d'abonnés ADSL de 4 736 000 abonnés. Au 30 juin 2015, le parc mobile total du Groupe est de 21 895 000 clients, dont un parc mobile résidentiel de 15 241 000 clients.

Le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 5 522 millions d'euros et un EBITDA ajusté de 1 985 millions d'euros au titre du semestre clos le 30 juin 2015 (voir la note 4 aux comptes consolidés du Groupe pour le premier semestre 2015 figurant à la Section « Comptes consolidés semestriels au 30 juin 2015 » de ce document).

### **.1.1.2 Présentation des états financiers consolidés et informations financières proforma inclus dans le rapport financier semestriel**

Numericable Group a été créé le 2 août 2013. Le 7 novembre 2013, Numericable Group a reçu, dans le cadre du projet d'introduction en bourse de la société, l'apport de deux holdings constituées au Luxembourg, Ypso Holding S.à.r.l et Altice Lux Holding S.à.r.l., respectivement sociétés-mères d'Ypso France et d'Altice B2B France.

Ypso France, qui englobe l'activité commerciale Numericable, est un fournisseur français de services de télévision par câble au travers de bouquets de chaînes de télévision numériques haut de gamme, accessibles aux ménages bénéficiant d'une connexion dite « triple play » au réseau câblé. Ypso France fournit également des services Internet à large bande passante au marché français résidentiel et des services de téléphonie fixe et mobile.

Altice B2B France, au travers de Completel, sa principale entité opérationnelle, gère le plus grand réseau alternatif « *FTTO* » français (pour « *fiber-to-the-office* », « fibre-pour-le-bureau ») et constitue

le troisième réseau alternatif Digital Subscriber Line (« DSL ») français. En reliant directement les sites des clients professionnels aux réseaux de fibres et DSL, Completel SAS fournit à la clientèle professionnelle une offre de services complète qui comprend le transfert de données et l'Internet à très haut débit, des services de télécommunications, ainsi que des solutions de convergence et de mobilité.

Fin 2014, Numericable Group a acquis les opérateurs SFR et Virgin Mobile, prenant alors la dénomination sociale Numericable-SFR. SFR a également acquis Telindus en date du 30 avril 2014.

Le rapport financier semestriel présente les comptes consolidés du Groupe pour le semestre clos le 30 juin 2015. Ces comptes ont été préparés conformément aux normes comptables internationales IFRS telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et adoptées dans l'Union Européenne au 30 juin 2015.

Les comptes consolidés du Groupe pour le semestre clos le 30 juin 2015 incluent un compte de résultat proforma condensé pour la période de 6 mois close le 30 juin 2014, qui vise à présenter l'impact des acquisitions du Groupe SFR (SFR SA, SIG 50 et leurs filiales, y compris Telindus) et du Groupe Virgin Mobile (Omer Telecom Limited et ses filiales) et le financement associé, comme si ces Opérations (les Acquisitions, le financement des Acquisitions et les opérations de refinancement liées aux acquisitions) étaient intervenues au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### **.1.1.3 Facteurs significatifs ayant une incidence sur le résultat**

Certains facteurs clés ainsi que certains événements passés et opérations ont eu, et pourraient continuer à avoir, une incidence sur les activités et les résultats d'exploitation du Groupe présentés ci-dessous. Outre l'environnement réglementaire et macro-économique et les modifications de périmètre, les principaux facteurs ayant une incidence sur le cours normal des activités du Groupe et son résultat comprennent (i) les changements de périmètre, (ii) les charges financières, (iii) les coûts d'intégration et la réalisation de synergies relatifs à des acquisitions, (iii) la concurrence et l'attractivité des produits et des services du Groupe par rapport à ceux des concurrents, (iv) les changements dans la tarification, (v) l'acquisition de clientèle et les taux de résiliation, (vi) la structure des coûts du Groupe et ses programmes d'optimisation de ces coûts et (vii) l'amélioration et l'entretien du réseau, et les coûts y afférent.

Les lecteurs sont invités à lire à cet égard les facteurs de risques présentés en section 4 « Facteurs de risques » du document de référence 2014 et la description du marché et des offres du Groupe présentées dans le Chapitre 6 « Aperçu des activités » du document de référence 2014.

#### **.1.1.3.1 Les charges et produits financiers**

Le résultat financier a représenté un produit de 310 millions d'euros au premier semestre 2015 contre une charge de 280 millions d'euros au premier semestre 2014.

Les produits financiers ont été impactés au cours du premier semestre 2015 par la constatation d'un produit financier de 643,5 millions d'euros (hors effet d'impôt) correspondant à la valeur actualisée du complément de prix qui figurait dans les passifs financiers non courants du Groupe au 31 décembre 2014. En effet, du fait du rachat des actions Numericable-SFR détenues par Vivendi, en date du 6 mai 2015, Vivendi a renoncé définitivement au complément de prix éventuel de 750 millions d'euros qui aurait été dû par Numericable-SFR à Vivendi en cas d'atteinte d'un montant d'EBITDA - Capex au moins égal à 2 milliards d'euros au cours d'un exercice d'ici le 31 décembre 2024.

Les charges financières ont été impactées au cours du premier semestre 2014 par les refinancements successifs et par le financement de l'acquisition de SFR, pour laquelle des sommes levées en avril 2014 ont été placées en séquestre jusqu'à la finalisation de l'acquisition en novembre 2014. Voir les notes 6 et 19.1 des comptes consolidés tels qu'ils figurent à la Section « Comptes consolidés semestriels au 30 juin 2015 » du présent rapport financier semestriel.

### **.1.1.3.2 Coûts d'intégration et réalisation des synergies**

Comme expliqué dans la Section 6.4 « Stratégie du Groupe » du document de référence 2014, le Groupe cherche à exploiter l'efficacité opérationnelle et les économies d'échelle créées par l'acquisition de SFR. Le Groupe considère que l'intégration de SFR dans le Groupe est soutenue par une forte logique sectorielle dans la mesure où cela permet la combinaison de deux sociétés complémentaires. Le Groupe s'attend aussi à ce que cette acquisition permette de réaliser des synergies dans différents domaines, aussi bien du point de vue des coûts que de celui des dépenses d'investissement, en particulier concernant le réseau, le marché B2C, le marché B2B, et l'exploitation des activités.

Compte tenu de la date d'acquisition de SFR (le 27 novembre 2014), cette intégration commence à avoir un impact favorable sur les résultats du Groupe. Voir également la Section 4.2.2 « L'intégration de SFR dans le Groupe pourrait avoir pour résultat des difficultés opérationnelles et autres conséquences défavorables » du chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de référence 2014.

### **.1.1.3.3 Modifications du périmètre de consolidation**

Les résultats du Groupe sont affectés par les acquisitions et les cessions.

Courant 2014, Numericable-SFR a acquis les opérateurs SFR et Virgin Mobile. Ces acquisitions ont eu un impact très significatif sur les résultats du Groupe. SFR a également acquis Telindus en 2014. Au cours du premier semestre 2015, il n'y a pas eu de modification significative du périmètre de consolidation.

Le Groupe n'a pas effectué de cession significative en 2014 au cours du premier semestre 2015.

### **.1.1.4 Principaux indicateurs de performance**

#### **.1.1.4.1 Sites connectés et nombre d'abonnés individuels**

Le Groupe retient comme indicateurs de gestion le nombre de clients qu'il peut desservir par son réseau fixe câble/fibre et le nombre d'abonnés fixes, dont le nombre d'abonnés Très Haut Débit (FttH et FttB), et le nombre d'abonnés mobiles, dont le nombre d'abonnés forfait, le nombre d'abonnés B2B et le nombre d'utilisateurs finaux marque blanches (fibre et DSL). Ces indicateurs permettent au Groupe d'analyser le succès de ses différentes offres et d'adapter ses offres pour tenir compte des résultats de ces études.

Ainsi le Groupe Numericable-SFR leader de la Fibre en France continue d'entraîner le marché : plus de 7 millions de foyers et locaux commerciaux ont désormais accès à la Fibre.

Le tableau suivant présente les données d'exploitation du Groupe : (i) proforma pour le semestre clos le 30 juin 2014 ; et (ii) actuel au 30 juin 2015. Les données d'exploitation proforma pour le semestre clos le 30 juin 2014 visent à présenter ces données d'exploitation comme si les acquisitions du Groupe SFR (SFR SA, SIG 50 et leurs filiales, y compris Telindus, acquis par le Groupe SFR en date du 30 avril 2014) et du Groupe Virgin Mobile (Omer Telecom Limited et ses filiales) étaient intervenues au 1er janvier 2014.

## Données d'exploitation

(en milliers)

### Données d'exploitation B2C

#### Implantation<sup>(1)</sup>

	30-juin-14	30-juin-15
Foyers desservis <sup>(2)</sup>	9 958 <sup>(4)</sup>	9 210
Dont prises Fibre	5 609 <sup>(5)</sup>	7 010

Abonnés mobiles	16 619	15 241
Dont post-payé	13 139	12 546
Dont pré-payé	3 480	2 695
Abonnés fixes	6 624	6 401
Dont ADSL	5 114	4 736
Dont FTTB et FTTH	1 510	1 665

#### ARPU mensuel<sup>(3)</sup>

Abonnés mobiles	22,6	22,2
Dont post-payé	26,8	25,8
Dont pré-payé	7,4	7,1
Abonnés fixes	34,0	34,8
Dont ADSL	32,4	33,0
Dont FTTH	28,9	34,7
Dont FTTB	41,5	41,1

### Données d'exploitation B2B

Abonnés mobiles post-payé	6 473	6 654
Dont M2M	3 924	4 393

### Données d'exploitation du segment wholesale fixe

Utilisateurs finaux marque blanche	1 002	928
Dont Fibre	366	357

- (1) Les données d'exploitation relatives à l'implantation du Groupe et à sa pénétration sont présentées à la clôture de la période concernée.
- (2) Un foyer est considéré comme « desservi » s'il peut être connecté au système de diffusion sans extension supplémentaire du réseau.
- (3) Les données d'exploitation relatives à l'ARPU sont présentées en euros par mois (hors TVA) pour les périodes indiquées et ne reflètent pas l'ARPU provenant des utilisateurs finaux marque blanche ou des abonnés collectifs.
- (4) Données n'intégrant pas les foyers desservis du Groupe SFR et dépolluées des doublons et des prises non disponibles à partir 2015
- (5) Données n'intégrant pas les prises Fibre du Groupe SFR.

#### .1.1.4.2 ARPU (Average Revenue Per User)

Le Groupe utilise l'ARPU comme indicateur pour piloter la performance de ses activités B2C. L'ARPU ne permet pas de mesurer la performance financière selon les normes IFRS, et n'est pas revu par les auditeurs, un consultant ou un expert externe. L'ARPU provient des calculs internes et hypothèses de calcul retenues par la direction. La définition utilisée par la direction du Groupe pourrait ne pas être comparable aux autres termes similaires utilisés par d'autres sociétés.

Le tableau suivant présente l'ARPU du Groupe proforma pour le semestre clos le 30 juin 2014 et l'ARPU réel pour le semestre clos le 30 juin 2015. L'ARPU proforma vise à présenter l'ARPU du

Groupe comme si les acquisitions du Groupe SFR (SFR SA, SIG 50 et leurs filiales, y compris Telindus, acquis par le Groupe SFR en date du 30 avril 2014) et du Groupe Virgin Mobile (Omer Telecom Limited et ses filiales) étaient intervenues au 1er janvier 2014.

<i>(en milliers)</i>	<b>Pour le semestre clos le</b>	
	<b>30-juin-14</b>	<b>30-juin-15</b>
<b>ARPU mensuel<sup>(1)</sup></b>		
Abonnés mobiles	22,6	22,2
Dont post-payé	26,8	25,8
Dont pré-payé	7,4	7,1
Abonnés fixes	34,0	34,8
Dont ADSL	32,4	33,0
Dont FTTH	28,9	34,7
Dont FTTB	41,5	41,1

(1) Les données d'exploitation relatives à l'ARPU sont présentées en euros par mois (hors TVA) pour les périodes indiquées et ne reflètent pas l'ARPU provenant des utilisateurs finaux marque blanche ou des abonnés collectifs.

L'ARPU mobile a poursuivi sa baisse en 2015 sur le marché français et s'est établi pour le Groupe Numericable-SFR à 22,2€ au premier semestre 2015 en baisse de -1,6% par rapport au premier semestre 2014 (proforma).

L'ARPU fixe a augmenté passant de 34,0€ à 34,8€ sur la même période, soit une hausse de 2,4% entre le premier semestre 2014 (proforma) et le premier semestre 2015. Cette augmentation a été obtenue grâce à la bonne dynamique des activités Très Haut Débit dont la croissance du parc et le revenu moyen par client supérieur ont réussi à plus que compenser le déclin des activités DSL.

#### **.1.1.4.3 Coûts d'acquisition des abonnés**

Les coûts d'acquisition d'abonnés pour les produits fibre optique/câble B2C sont constitués de coûts d'équipement chez les abonnés (décodeurs TV), le cas échéant de câblage et d'installation chez les abonnés et sur site, ainsi que des coûts par commande comprenant les coûts marketing et autres coûts commerciaux tels les commissions. Certains de ces coûts d'acquisition (notamment les équipements) sont capitalisés.

Les coûts d'acquisition d'abonnés pour les produits mobiles sont de même nature et intègrent en outre les subventions de terminaux mobiles. Certains de ces coûts d'acquisition (notamment les rémunérations d'acquisition) sont capitalisés.

#### **.1.1.5 Principaux éléments du compte de résultat**

Une description sommaire de certains postes du compte de résultat du Groupe et de certaines autres mesures utilisées par le Groupe est présentée ci-dessous.

##### **.1.1.5.1 Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires est calculé en fonction (i) du volume, qui dépend du nombre d'abonnés, des sites connectés ou des lignes fournies pour les offres d'abonnement et du niveau d'utilisation, et (ii) des prix, des forfaits d'abonnement, des minutes, de la location des lignes et autres services, qui dépendent de l'offre sélectionnée.



Les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires sont décrits dans la note 2.3 aux comptes consolidés du Groupe figurant à la Section 20.1.1 « Comptes consolidés du Groupe » du document de référence 2014.

#### **.1.1.5.2 Achats et sous-traitance**

Les achats et sous-traitance comprennent principalement les coûts d'interconnexion et de terminaison de téléphonie fixe (dont les niveaux sont réglementés), les coûts d'interconnexion de données et d'Internet haut débit, les coûts de terminaux mobiles ainsi que les coûts de contenus (télévision, musique, ...). Ils comprennent également les coûts de sous-traitance, qui sont liés principalement à l'externalisation des travaux d'installations.

#### **.1.1.5.3 Autres charges opérationnelles**

Les autres charges opérationnelles comprennent notamment les coûts du service clients, les dépenses publicitaires et de marketing, les coûts d'entretien du réseau et des systèmes d'information et enfin les frais généraux. Elles comprennent également les impôts et taxes qui se composent principalement des impôts généraux directs et indirects, tels que l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et la cotisation foncière des entreprises, ainsi que les taxes applicables aux opérateurs de télécommunications et les fournisseurs de télévision, tels que les impôts sur les fournisseurs de télévision, les cotisations de soutien à l'industrie des programmes audiovisuels et les taxes sur la VOD.

Ce poste n'inclut pas l'impôt sur les bénéfices, qui est comptabilisé sous le poste « Impôts sur les sociétés ».

#### **.1.1.5.4 Charges de personnel**

Les charges de personnel comprennent principalement (i) les salaires et les primes, la participation aux bénéfices légaux et contractuels, les charges liées à la sécurité sociale et les taxes associées, (ii) les charges relatives au régime de retraite du personnel salarié et aux autres avantages versés postérieurement à l'emploi et (iii) la charge IFRS 2 liée au plan d'options de souscription d'actions. Les charges de personnel sont présentées nettes de la masse salariale capitalisée.

Les charges de personnel du Groupe sont liées au nombre de salariés, au niveau de rémunération de son personnel. Le Groupe estime que le niveau actuel de sa masse salariale est adapté et ne prévoit pas d'augmentation significative de celle-ci dans un avenir proche. Les négociations salariales sont habituellement menées chaque année.

#### **.1.1.5.5 Autres produits et charges non récurrents**

Les **autres produits non récurrents** se composent principalement de produits provenant des cessions d'immobilisations corporelles et d'autres revenus non récurrents divers.

Les **autres charges non récurrentes** sont principalement constituées de la valeur comptable nette des immobilisations cédées, de frais de conseil versés dans le cadre des refinancements ou d'acquisitions, de coûts de restructuration et d'autres charges non récurrentes diverses.

#### **.1.1.5.6 EBITDA ajusté**

Cet indicateur est suivi par le Groupe afin de gérer et d'évaluer ses résultats d'exploitation, de prendre des décisions d'investissements et de répartition des ressources et d'évaluer la performance des membres de sa direction.

L'EBITDA ajusté est égal au résultat opérationnel, retraité des amortissements et dépréciations puis ajusté en fonction de certains éléments que le Groupe considère comme hors de

l'exploitation récurrente de ses activités ou n'ayant pas d'impact sur sa trésorerie. Au cours des périodes présentées, ces éléments ont consisté notamment : en honoraires payés dans le cadre des opérations de refinancement et d'acquisition, en coûts de restructuration, en l'impact sur la période des coûts liés aux renégociations de contrats, en provisions et coûts liés à des contrôles fiscaux et de sécurité sociale, en la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et en la charge liée aux plans de stock-options.

Les modalités de calcul par le Groupe de l'EBITDA ajusté pourraient ne pas être comparables à celles d'autres mesures avec un nom similaire utilisées par d'autres entités. En outre, cette mesure ne doit pas être considérée comme une alternative au résultat d'exploitation étant donné que les effets des dépréciations, des amortissements et des détériorations exclus de cette unité de mesure affectent en fin de compte le résultat opérationnel. Par conséquent, le Groupe présente également le poste « Résultat opérationnel » qui comprend tous les montants affectant son résultat opérationnel.

Le Groupe estime que cet indicateur est utile aux lecteurs de ses comptes puisqu'il leur fournit une mesure de ses résultats d'exploitation qui exclut des éléments n'affectant pas la trésorerie comme les dépréciations et les amortissements, augmentant la valeur projetée de ses comptes consolidés et fournissant des informations concernant le résultat des activités commerciales courantes du Groupe et la génération de flux de trésorerie qui permettent aux investisseurs de mieux identifier les tendances de sa performance financière.

#### **.1.1.5.7 Amortissements et dépréciations**

Les amortissements et dépréciations se composent principalement des dotations aux amortissements des immobilisations et de la dépréciation des actifs non courants tels que les actifs de réseau.

#### **.1.1.5.8 Résultat opérationnel**

Le Groupe présente également le poste « Résultat opérationnel » qui comprend tous les montants affectant son résultat opérationnel.

#### **.1.1.5.9 Résultat financier**

Le résultat financier est composé des produits financiers, du coût de l'endettement brut et des autres charges financières. Les produits financiers sont principalement constitués des revenus liés aux placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que d'autres produits d'intérêts. Le coût de l'endettement brut est principalement composé des charges d'intérêts des lignes de crédit liées à la dette senior du Groupe (calculées après prise en compte de l'effet des dérivés de taux d'intérêt) et en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Cela comprend également la variation de la juste valeur des instruments dérivés, qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture et par conséquent comptabilisée à la valeur de marché. Les autres charges financières se composent principalement des charges d'intérêts sur les autres dettes financières et également de toutes commissions (autres que les frais de conseil qui sont comptabilisés en tant qu'autres charges opérationnelles) versées dans le cadre des avenants et du refinancement de la dette du Groupe et des provisions pour risques financiers.

#### **.1.1.5.10 Impôts sur les résultats**

Les impôts sur les sociétés se composent de l'impôt sur les bénéfices et de la part relative à l'impôt sur les sociétés des provisions pour contrôles fiscaux. Ils ne comprennent pas les autres impôts dus par le Groupe, qui sont comptabilisés en résultat opérationnel.

Le Groupe dispose de déficits fiscaux importants qui sont de nature à limiter le montant d'impôt sur les sociétés à payer.

Toutefois, la faculté d'utiliser effectivement ces pertes (et de réaliser effectivement tout ou partie de l'économie fiscale théorique qu'elles représentent) dépendra d'un ensemble de facteurs, au nombre desquels :

- la faculté pour le Groupe ou certaines sociétés du Groupe de dégager des bénéfices fiscaux et le degré d'adéquation entre le niveau de réalisation de ces bénéfices et celui des pertes ;
- la limitation générale résultant de la réglementation fiscale française aux termes de laquelle le pourcentage de déficits fiscalement reportables pouvant être utilisés pour compenser la portion du bénéfice taxable excédant 1 million d'euros est limitée à 50 % pour les exercices fiscaux clos à compter du 31 décembre 2012, ainsi que certaines restrictions plus spécifiques propres à certaines catégories de déficits ;
- les conséquences de contrôles et contentieux fiscaux présents ou futurs ; et
- les éventuels changements des lois et réglementations applicables.

Lors des arrêtés intermédiaires, la charge ou le produit d'impôt sur le résultat est déterminé selon les principes définis par la norme IAS 34, sur la base de la meilleure estimation du taux d'impôt annuel moyen attendu pour l'ensemble de l'exercice, retraité des éléments ponctuels de la période lesquels sont enregistrés dans la période où ils se sont produits.

#### **.1.1.6 Principes comptables importants**

Pour une description des principes comptables significatifs et des estimations comptables importantes du Groupe, voir les Notes 2 et 3 aux comptes consolidés du Groupe inclus dans la Section 20.1.1 « Comptes consolidés du Groupe » du document de référence 2014. Voir également la note 1 Base de préparation des Comptes consolidés semestriels au 30 juin 2015 du présent rapport semestriel.

## .1.2 Analyse du compte de résultat du groupe pour les semestres clos les 30 juin 2014 et 2015

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat consolidé du Groupe pour les semestres clos les 30 juin 2014 et 2015, en millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires pour les périodes considérées. Ces informations financières sont tirées des comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2015 ayant fait l'objet d'une revue limitée.

	Semestre clos le 30 juin				Variation
	2015		2014		
	(en millions d'euros)	(en % du chiffre d'affaires)	(en millions d'euros)	(en % du chiffre d'affaires)	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>5 522</b>	<b>100,0%</b>	<b>664</b>	<b>100,0%</b>	<b>4 858</b>
Achats et sous-traitance	(1 904)	-34,5%	(155)	-23,4%	(1 749)
Autres charges opérationnelles	(1 279)	-23,2%	(149)	-22,4%	(1 130)
Charges de personnel	(435)	-7,9%	(58)	-8,7%	(378)
Amortissements et dépréciations	(1 170)	-21,2%	(152)	-22,8%	(1 019)
Autres charges et produits non récurrents	(70)	-1,3%	(8)	-1,2%	(62)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>662</b>	<b>12,0%</b>	<b>142</b>	<b>21,4%</b>	<b>520</b>
Produits financiers	652	11,8%	2	0,3%	650
Coût de l'endettement brut	(323)	-5,8%	(187)	-28,1%	(136)
Autres charges financières	(19)	-0,3%	(95)	-14,4%	77
<b>Résultat financier</b>	<b>310</b>	<b>5,6%</b>	<b>(280)</b>	<b>-42,2%</b>	<b>590</b>
Résultat des sociétés mises en équivalence	4	0,1%	-	0,0%	4
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>976</b>		<b>(137)</b>		<b>1 114</b>
Produits (Charges) d'impôts sur les résultats	(81)		54		(135)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>895</b>		<b>(83)</b>		<b>979</b>
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-		-		-
<b>Résultat net</b>	<b>895</b>	<b>16,2%</b>	<b>(83)</b>	<b>N/A</b>	<b>979</b>
Attribuable aux propriétaires de l'entité	891	16,1%	(83)	N/A	N/A
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	4	0,1%	0	N/A	N/A

### .1.2.1 Chiffre d'affaires

Contribution des segments au chiffre d'affaires consolidé	Semestre clos le 30 juin		
	2015	2014 retraité	variation
(en millions d'euros)			
B2C	3 766	396	851%
B2B	1 091	162	574%
Wholesale	665	106	529%
<b>Total</b>	<b>5 522</b>	<b>664</b>	<b>732%</b>

Le chiffre d'affaires du Groupe pour le premier semestre 2015 s'établit à 5 522 millions d'euros contre 664 millions d'euros pour le premier semestre 2014.

Les activités B2C, avec la contribution de SFR et Virgin Mobile pour le premier semestre 2015, constituent la part la plus importante du chiffre d'affaires consolidé, soit 3 766 millions d'euros, en hausse de 3 370 millions d'euros par rapport au premier semestre 2014. Cette croissance est essentiellement le fruit de la contribution des activités B2C de SFR, sur le 1<sup>er</sup> semestre 2015. SFR et Virgin Mobile ont contribué respectivement à hauteur de 2 911 millions d'euros et 169 millions d'euros au chiffre d'affaires B2C du Groupe au premier semestre 2015.

Au 30 juin 2015, le Groupe compte 15,241 millions de clients mobile, dont plus de 82% sont abonnés et le solde est constitué des clients prépayés, et 6,401 millions de clients fixe, dont 1,665 millions de clients Très Haut Débit contre 1,510 millions de clients THD à fin juin 2014.

Le chiffre d'affaires des activités B2B s'élève à 1 091 millions d'euros pour le premier semestre 2015 contre 162 millions d'euros pour le premier semestre 2014, soit une progression de près de 929 millions d'euros par rapport au semestre précédent. L'apport de SFR a permis de compléter les activités fixes B2B, exploitées sous la marque Completel, avec en outre une composante mobile : à fin juin 2015, le Groupe compte ainsi 6,654 millions de clients mobile B2B.

Le chiffre d'affaires des activités Wholesale enfin croît de 559 millions d'euros entre le premier semestre 2014 et le premier semestre 2015, passant de 106 millions d'euros au 30 juin 2014 à 665 millions d'euros en au 30 juin 2015. La contribution additionnelle de SFR provient essentiellement de l'incrément d'activité apporté par SFR concernant l'activité Wholesale avec les MVNO sur la partie Mobile et DSL vis-à-vis de Bouygues.

#### **.1.2.2 Achats et sous-traitance**

Les achats et sous-traitance s'élèvent à 1 904 millions d'euros au cours du premier semestre 2015 contre 155 millions d'euros au cours du premier semestre 2014, soit une augmentation de 1 749 millions d'euros. Cette augmentation est principalement liée à l'intégration de SFR et dans une moindre mesure de Virgin Mobile.

#### **.1.2.3 Autres charges opérationnelles**

Les autres charges opérationnelles s'élèvent à 1 279 millions au cours du premier semestre 2015 contre 149 millions d'euros au cours du premier semestre 2014, soit une augmentation de 1 130 millions par rapport à 2014. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'intégration de SFR et ses filiales et de Virgin Mobile.

#### **.1.2.4 Charges de personnel**

Les charges de personnel s'élèvent à 435 millions d'euros au premier semestre 2015 contre 58 millions d'euros au premier semestre 2014, soit une augmentation de 377 millions d'euros par rapport au semestre précédent. Cette augmentation est à mettre en regard du nombre d'employés qui était de 2 144 CDI et CDD au 30 juin 2014 chez Numericable et qui passe à près de 15 600 CDI et CDD dans le nouveau périmètre du Groupe au 30 juin 2015.

#### **.1.2.5 Autres charges et produits non récurrents**

Les autres produits et charges opérationnels s'élèvent à une charge de 70 millions d'euros au cours du premier semestre 2015 contre une charge de 8 millions d'euros au premier semestre 2014. A périmètre comparable, les autres charges et produits non récurrents ont augmenté de 6 millions d'euros et le reste de l'augmentation provient de l'effet de périmètre lié à l'intégration de SFR et ses filiales et de Virgin.

### .1.2.6 Amortissements et dépréciations

Les dotations aux amortissements ont augmenté de 1 019 millions d'euros entre le premier semestre 2014 et le premier semestre 2015 passant de 152 millions d'euros à 1 170 millions d'euros. Outre l'augmentation des amortissements à périmètre constant du fait des investissements importants réalisés par Numericable pour déployer son infrastructure fibre, l'essentiel de l'augmentation provient de l'effet de l'intégration de SFR dans le périmètre.

### .1.2.7 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel a progressé de 520 millions d'euros entre le premier semestre 2014 et le premier semestre 2015 passant de 142 millions d'euros à 662 millions d'euros.

Cette croissance provient principalement de l'augmentation du résultat opérationnel avant amortissements et dépréciations ajusté en raison de l'intégration des sociétés SFR et Virgin.

#### Passage du RESULTAT OPERATIONNEL à l'EBITDA ajusté

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>30 juin 2015</b>	<b>30 juin 2014 retraité</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>662</b>	<b>142</b>
Amortissements et dépréciations	1 170	152
Frais acquisitions SFR et Virgin (a)	14	6
Coûts de restructuration (b)	15	4
Coûts relatifs aux plans de stock-options (c)	4	3
CVAE (d)	42	6
Autres coûts / produits non récurrents (e)	77	(1)
<b>EBITDA ajusté</b>	<b>1 985</b>	<b>310</b>

(a) Coûts liés aux acquisitions de SFR et Virgin Mobile.

(b) Ces coûts de restructuration incluent les indemnités transactionnelles et autres coûts liés à la GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences).

(c) Charges relatives à la norme IFRS 2.

(d) La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est retraitée dans la mesure où certains concurrents du Groupe qualifient cette taxe, assise sur la valeur ajoutée, comme un impôt sur le résultat au sens d'IAS 12.

(e) Au premier semestre 2015, inclut notamment des coûts liés aux litiges et l'impact sur la période des coûts liés aux renégociations de contrats.

### .1.2.8 Résultat financier

Le résultat financier représente un produit net de 310 millions d'euros au cours du premier semestre 2015 contre une charge de 280 millions d'euros au cours du premier semestre 2014.

Les produits financiers représentent 652 millions d'euros au titre du premier semestre 2015 contre seulement 2 millions d'euros pour le premier semestre 2014. Il est rappelé qu'au titre du premier semestre 2015, ils incluent principalement le produit non récurrent lié à l'extinction du complément de prix envers Vivendi pour 643,5 millions d'euros.

Les charges financières ressortent en hausse à 341 millions d'euros au titre du premier semestre 2015 contre 282 millions d'euros au titre du premier semestre 2014. Cette hausse des frais financiers peut se décomposer en deux effets majeurs distincts incluant :

- d'une part, une hausse de 136 millions d'euros du coût de l'endettement brut due à l'accroissement de la dette financière levée en mai 2014 dans le cadre de l'acquisition de SFR ;

- d'autre part, une diminution de 76 millions d'euros des autres charges financières, qui passent de 95 millions d'euros au 30 juin 2014 à 19 millions d'euros au 30 juin 2015. Cette diminution s'explique principalement par le fait que les remboursements anticipés des emprunts obligataires lors du refinancement de mai 2014 avaient été assortis du paiement de primes de remboursement anticipé à hauteur de 89 millions d'euros.

Le coût de l'endettement brut, qui passe de 187 millions d'euros au 30 juin 2014 à 323 millions d'euros au 30 juin 2015, inclut principalement :

- les intérêts des Dettes Senior, représentant 296 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 135 millions d'euros au 30 juin 2014 (dont 55 millions d'euros relatifs à l'ancienne Dette Senior remboursée en mai 2014 et 80 millions d'euros relatifs aux nouvelles Dettes Senior mises en place dans le cadre de l'acquisition de SFR). Cette hausse des intérêts est ainsi directement liée à l'accroissement de la dette financière levée en mai 2014 dans le cadre de l'acquisition de SFR ;
- l'amortissement des commissions de mise en place des financements selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à hauteur de 23 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 27 millions d'euros au 30 juin 2014 (dont une charge de 22 millions d'euros liée aux anciennes Dettes Senior éteintes en mai 2014 et une charge de 5 millions d'euros liée aux nouvelles dettes mises en place en mai 2014) ;
- l'effet change sur la Dette Senior en dollars, net de la variation de la juste valeur des instruments de couverture, représentant une charge de 4 millions d'euros au 30 juin 2015 contre une charge de 25 millions d'euros au 30 juin 2014.

Sur ce dernier point, il convient de noter que le Groupe a mis en place des contrats de swap de devises croisées (« Cross currency Swap ») qui ont pour objectif de couvrir le risque de taux de change euros/dollars américains associé aux paiements d'intérêts et au remboursement du nominal à effectuer en dollars américains pour les emprunts obligataires et les emprunts bancaires liés au refinancement de mai 2014 et à l'acquisition de SFR. Se référer également à la Section 4.5.1 « Risque de change » du document de référence 2014.

### **.1.2.9 Impôts sur les résultats**

L'impôt sur les résultats est passé d'un produit de 54 millions d'euros au titre du semestre clos le 30 juin 2014 à une charge de 81 millions d'euros au titre du semestre clos le 30 juin 2015.

### **.1.3 Résultats proforma premiers semestres 2014 et 2015**

De façon à mieux appréhender les résultats du Groupe, des comptes proforma ont également été établis.

Le compte de résultat proforma condensé pour la période de six mois close le 30 juin 2014 vise à présenter l'impact de l'acquisition du Groupe SFR (SFR SA, SIG 50 et leurs filiales) et de Virgin Mobile, ainsi que les opérations de financement et de refinancement, comme si ces opérations étaient intervenues au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

	Période de 6 mois close le 30 juin			
	2015		2014 proforma	
	(en millions d'euros)	(en % du chiffre d'affaires)	(en millions d'euros)	(en % du chiffre d'affaires)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>5 522</b>	<b>100%</b>	<b>5 722</b>	<b>100%</b>
Charges opérationnelles	<b>(4 859)</b>	<b>-88%</b>	<b>(5 296)</b>	<b>-93%</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>662</b>	<b>12%</b>	<b>426</b>	<b>7%</b>

### .1.3.1 Chiffre d'affaires (proforma)

Contribution des segments au chiffre d'affaires consolidé <i>(en millions d'euros)</i>	Semestre clos le 30 juin		
	2015	2014 proforma	variation
B2C	3 766	3 933	-4,2%
B2B	1 091	1 131	-3,6%
Wholesale	665	658	0,9%
<b>Total</b>	<b>5 522</b>	<b>5 722</b>	<b>-3,5%</b>

Le chiffre d'affaires apparaît en diminution de -3,5% entre le premier semestre 2014 et le premier semestre 2015. Cette décroissance affecte essentiellement les segments B2C et B2B.

Le chiffre d'affaires des activités B2C a diminué de 166 millions d'euros, soit une baisse de -4,2%. Cette baisse traduit essentiellement l'érosion des revenus mobile dont le parc total a baissé de -8,3% passant de 16,619 millions de clients (proforma) à 15,241 millions de clients entre le 30 juin 2014 et le 30 juin 2015. A cela s'est ajoutée la baisse du revenu moyen par client qui est passé de 22,6€ (proforma) à 22,2€, soit une baisse de -1,6% entre la période de 6 mois close le 30 juin 2014 et celle close le 30 juin 2015.

Sur les activités fixes, le parc est en décroissance de -3,4% à 6,401 millions de clients au 30 juin 2015 contre 6,624 millions de clients (proforma) au 30 juin 2014, résultat d'une évolution contrastée. En effet le parc de clients ADSL est en baisse de -7,4% passant de 5,114 millions de clients au 30 juin 2014 à 4,736 millions de clients au 30 juin 2015 tandis que le parc Très Haut Débit est en hausse de 10,3% passant de d'un parc de 1,510 millions de clients au 30 juin 2014 à un parc de 1,665 millions de clients au 30 juin 2015. Dans la même tendance, l'ARPU a augmenté de 2,4% passant de 34,0€ (proforma) à 34,8€ entre le premier semestre 2014 et le premier semestre 2015. Ces résultats ont été obtenus grâce à la bonne dynamique des activités Très Haut Débit dont la croissance du parc et le revenu moyen par client supérieur ont réussi à compenser le déclin des activités DSL.

Le chiffre d'affaires des activités B2B a diminué de 41 millions d'euros, soit une baisse de -3,6%, passant de 1 131 millions d'euros sur le premier semestre 2014 à 1 091 millions d'euros sur le premier semestre 2015. Cette baisse est essentiellement liée à l'érosion des ARPU Mobile qui se propagent des activités B2C aux activités mobile B2B. S'ajoute à cela l'érosion des tarifs de la voix fixe qui tend à se commoditiser.

Le chiffre d'affaires des activités Wholesale a augmenté de 6 millions d'euros, soit une hausse de 0,9%. Cette hausse est liée à bonne performance de l'activité MVNO, à la forte croissance des volumes roaming in sur la data et à une bonne dynamique sur l'activité fixe.



### .1.3.2 Résultat opérationnel et EBITDA ajusté

#### Passage du Résultat opérationnel à l'EBITDA ajusté (Proforma)

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin	30 juin 2014
	2015	proforma <sup>1</sup>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>662</b>	<b>426</b>
Amortissements et dépréciations	1 170	1 011
Frais acquisitions SFR et Virgin	(a) 14	30
Coûts de restructuration	(b) 15	11
Coûts relatifs aux plans de stock-options	(c) 4	5
CVAE	(d) 42	35
Autres coûts / produits non récurrents	(e) 77	141
<b>EBITDA ajusté</b>	<b>1 985</b>	<b>1 660</b>

(a) Coûts liés aux acquisitions de SFR et Virgin Mobile.

(b) Ces coûts de restructuration incluent les indemnités transactionnelles et autres coûts liés à la GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences).

(c) Charges relatives à la norme IFRS 2.

(d) La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est retraitée dans la mesure où certains concurrents du Groupe qualifient cette taxe, assise sur la valeur ajoutée, comme un impôt sur le résultat au sens d'IAS 12.

(e) Au premier semestre 2014 cela correspond notamment à une charge de 112 millions d'euros chez SFR liée à des litiges. Au premier semestre 2015, inclut notamment des coûts liés aux litiges et l'impact sur la période des coûts liés aux renégociations de contrats.

(1) L'effet de l'harmonisation des règles de gestion sur le proforma 30 juin 2014 n'a pas été pris en compte

L'EBITDA ajusté proforma a augmenté entre le premier semestre 2014 et le premier semestre 2015 de 325 millions d'euros soit une hausse de 20%. Cette croissance traduit principalement l'effet de synergies plus importantes que prévues. En effet les synergies envisagées par le Groupe ont pu être mises en œuvre de façon rapide dès le premier semestre 2015. Avec une forte dynamique sur les synergies non industrielles, la réalisation de ce programme est ainsi en avance sur l'objectif initial. Ce dernier était de réaliser 1,1 milliard d'euros de synergies brutes annuelles d'ici la fin 2017 et devrait donc être dépassé.

## **.1.4 Trésorerie et capitaux du groupe**

### **.1.4.1 Présentation générale**

Les principaux besoins de financement du Groupe comprennent ses besoins en fonds de roulement, ses dépenses d'investissement, le paiement des intérêts sur ses emprunts et le remboursement de ses emprunts. Les besoins de financement du Groupe incluent également, le cas échéant, le financement d'acquisitions, telles que les acquisitions de SFR ou de Virgin Mobile réalisées en 2014.

La principale source de liquidités régulières du Groupe est constituée de ses flux de trésorerie opérationnels. La capacité du Groupe à générer à l'avenir de la trésorerie par ses activités opérationnelles dépendra de ses performances opérationnelles futures, elles-mêmes dépendantes, dans une certaine mesure, de facteurs économiques, financiers, concurrentiels, de marchés, réglementaires et autres, dont la plupart échappent au contrôle du Groupe. Le Groupe dispose de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie pour financer ses besoins courants liés à son activité.

Le Groupe a également régulièrement refinancé son endettement. En mai 2014, dans le cadre de l'Acquisition de SFR, le Groupe a émis des obligations pour un montant global en principal représentant à l'origine un montant équivalent à 7 873 millions d'euros et a conclu un nouveau Prêt à Terme (défini ci-après) d'un montant global en principal s'élevant à 3 780 millions d'euros. Le Groupe a également signé en mai 2014 une nouvelle ligne de crédit renouvelable (« RCF »), dont 300 millions d'euros étaient disponibles immédiatement et 450 millions d'euros supplémentaires sont devenus disponibles en novembre 2014 suite à la réalisation de l'acquisition de SFR. Au cours du premier semestre 2015, le montant maximum de cette ligne de crédit a été porté à 1,125 milliard d'euros. Elle était utilisée à hauteur de 800 millions d'euros au 30 juin 2015. Le 20 juillet 2015, le Groupe a annoncé le lancement du placement de nouvelles tranches de son Prêt à Terme libellées en dollars américains et en euros pour un montant total équivalent à 800 millions d'euros. Ce prêt devrait permettre de rembourser le RCF de 800 millions d'euros.

Une partie du produit des tirages au titre du Prêt à Terme a servi en mai 2014 au refinancement total des Anciennes Obligations Senior Garanties et du SFA Ypso France, y compris les frais et charges de remboursement y afférents. Le solde du produit des tirages sur le Prêt à Terme (après refinancement et paiement des charges et dépenses annexes), de même que tous les produits des obligations, ont été utilisés pour financer l'acquisition de SFR et certaines charges annexes.

En novembre 2014, le Groupe a également financé une partie du prix de l'Acquisition de SFR par voie d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant global de 4 733 millions d'euros.

En février 2015, Numericable-SFR et son actionnaire majoritaire Altice ont déposé une offre ferme en vue du rachat de la participation de 20% détenue par Vivendi dans Numericable-SFR, sur la base d'un prix par action de 40 euros, représentant un montant total d'environ 3,9 milliards d'euros. Le Conseil de surveillance de Vivendi a accepté l'offre de Numericable-SFR, conduisant aux accords définitifs relatifs au rachat de la participation de 20% détenue par Vivendi. L'acquisition a été réalisée le 6 mai 2015 pour moitié par Numericable-SFR, dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale du 28 avril 2015, assortie d'un paiement comptant, et pour l'autre moitié par Altice.

Le rachat d'actions opéré par Numericable-SFR, pour un montant total de 1 948 millions d'euros, a été financé au travers d'un tirage du RCF de 1 050 millions d'euros, de l'ajustement de prix de 116 millions d'euros relatif à l'acquisition de SFR, et de la trésorerie disponible du Groupe pour le solde. Le RCF a ensuite été partiellement remboursé, à hauteur de 250 millions d'euros, de sorte que le solde tiré à fin juin 2015 était de 800 millions d'euros.

Début août, le Groupe devrait refinancer cet encours via la mise en place de nouvelles tranches de Prêt à Terme pour un montant équivalent à 800 millions d'euros.

#### .1.4.2 Ressources financières

Au cours des premiers semestres 2014 et 2015, le Groupe a eu principalement recours aux sources de financement suivantes :

- *Les flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles*, qui se sont élevés à 250 millions d'euros au premier semestre 2014 et 1 674 millions d'euros au premier semestre 2015 ;
- *La trésorerie nette* aux 31 décembre 2014 et 30 juin 2015 s'est respectivement élevée à 583 millions d'euros (620 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie nette de 36 millions d'euros de découverts bancaires) et 178 millions d'euros (250 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie nette de 72 millions d'euros de découverts bancaires). La diminution de la trésorerie disponible s'explique principalement par le rachat d'actions propres du Groupe de mai 2015 pour 1 948 millions d'euros, qui a été financé en partie par la trésorerie disponible du Groupe.
- *L'endettement*, qui s'élevait à 13 627 millions d'euros et 14 610 millions d'euros au 31 décembre 2014 et au 30 juin 2015 respectivement. L'endettement comprend essentiellement les dettes levées dans le cadre de l'acquisition de SFR (Obligations Seniors Garanties et Prêt à Terme), ainsi que les titres subordonnés à durée indéterminée de NC Numericable, les contrats de location-financement, les dépôts effectués par les clients et les découverts bancaires.

Au cours du premier semestre 2015, dans le cadre de l'accord conclu avec Vivendi pour le rachat de sa participation de 20% dans Numericable-SFR, Vivendi a renoncé définitivement au complément de prix éventuel sur la cession de SFR. La dette actualisée de 644 millions d'euros qui figurait en passif financier au 31 décembre 2014 a ainsi été annulée et constatée en produit financier sur le premier semestre 2015.

#### .1.4.3 Passifs financiers

Les passifs financiers du Groupe s'élevaient à 13 627 millions d'euros au 31 décembre 2014 et à 14 610 millions d'euros au 30 juin 2015. Le tableau ci-après montre la répartition de la dette brute du Groupe au 31 décembre 2014 et au 30 juin 2015 :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Au 31 déc. 2014</b>	<b>Au 30 juin 2015</b>
Emprunts obligataires	8 735	9 290
Emprunts bancaires	3 983	4 144
Crédit revolver (RCF)	-	800
Instruments dérivés	-	-
Dettes de location-financement	69	65
Titres subordonnés à durée indéterminée	40	42
Dépôts de garantie reçus de clients	86	110
Découverts bancaires	36	72
Complément de prix Vivendi	644	-
Divers	33	87
<b>Total passifs financiers</b>	<b>13 627</b>	<b>14 610</b>

Le tableau suivant présente la notation financière actuelle du Groupe :

<b>Moody's</b>	<b>S&amp;P</b>
Ba3 (perspective négative)	B+ (perspective négative)

Suite à l'annonce du rachat de la participation de 10% au capital de Numericable-SFR détenue par Vivendi par Numericable-SFR (les autres 10% ayant été rachetés par Altice), Moody's a décidé de placer la note du Groupe sous surveillance avec une perspective négative.

Le tableau suivant présente l'endettement financier net du Groupe au 31 décembre 2014 et au 30 juin 2015 :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31 déc. 2014 retraité</b>	<b>30 juin 2015</b>
Emprunts obligataires	8 670	9 199
Emprunts bancaires	4 047	4 203
Crédit revolving (RCF)	-	800
Dettes de location-financement	69	65
Autres passifs financiers	70	159
<b>Eléments du passif contributifs à l'endettement financier net (a)</b>	<b>12 856</b>	<b>14 425</b>
Disponibilités et équivalents de trésorerie	620	250
L'effet de change des instruments dérivés (b)	1 063	1 769
<b>Total de l'endettement financier net</b>	<b>11 174</b>	<b>12 406</b>

- (a) Les éléments du passif correspondent aux montants nominal des passifs financiers (hors intérêts courus, impact du TIE, TSDI, dettes liées à l'exploitation et complément de prix envers Vivendi) - tous ces passifs étant convertis au cours de clôture.
- (b) La valeur des instruments dérivés se décompose, au 30 juin 2015, en un effet change de 1 769 millions d'euros et un effet taux négatif de (134) millions d'euros. Au 31 décembre 2014, elle se décomposait en un effet de change de 1 063 millions d'euros et un effet taux négatif de (151) millions d'euros. L'effet taux n'est pas inclus dans l'endettement financier net du tableau ci-dessus mais est inclus dans la note 12.1 « Endettement financier net » des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2015.

Le tableau suivant présente le calcul du ratio de levier net du Groupe, sur la base de l'EBITDA ajusté annualisé au titre de la période de six mois close le 30 juin 2015 et de l'endettement financier net du Groupe au 30 juin 2015:

<i>(en millions d'euros)</i>	
EBITDA Ajusté <i>annualisé</i> du Groupe au 30 juin 2015 <sup>(a)</sup>	3 970
Endettement Financier Net du Groupe au 30 juin 2015 <sup>(b)</sup>	12 406
<b>Ratio de Levier Net</b>	<b>3.1x</b>

- (a) correspond, conformément à la documentation en vigueur, à l'EBITDA ajusté des deux derniers trimestres (soit au 30 juin, à l'EBITDA ajusté du premier semestre 2015) multiplié par deux.
- (b) Endettement Financier Net tel que défini dans la note 12.1 des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2015, c'est-à-dire hors intérêts courus, hors impact du TIE, hors TSDI et hors dettes liées à l'exploitation (dépôts de garantie versés par les clients), sauf que l'effet taux n'est pas inclus dans l'endettement financier net du tableau ci-dessus mais est inclus dans celui présenté dans la note 12.1 des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2015.

### ***Anciens Contrats de Crédit Senior***

Jusqu'aux opérations de refinancement de mai 2014, le principal contrat de financement du Groupe était le Contrat de Crédit Senior Ypso France, qui incluait les passifs liés aux Anciennes Obligations Senior Garanties du Groupe.

Se référer à la section 10.2.2 – *Passifs financiers* du document de référence 2014 du Groupe pour une description complète de ces anciens financements et des modalités de remboursement de ces derniers en mai 2014.

## ***Nouvelles Obligations Senior Garanties, Prêt à Terme, Lignes de Crédit Renouvelables et Obligations de Couverture Associées***

Le 8 mai 2014, la Société a émis de nouvelles obligations et conclu de nouveaux contrats de crédit à terme et de lignes de crédit renouvelable afin de financer l'acquisition de SFR et de refinancer la majeure partie de son endettement alors en cours au titre du SFA Ypso France. Préalablement à ces opérations, la Société et ses filiales avaient un endettement de 2 638 millions d'euros au titre du SFA Ypso France, dont les Obligations Février 2012 et les Obligations Octobre 2012. Le 21 mai 2014, Numericable a refinancé cette dette dans son intégralité (les « opérations de refinancement de mai 2014 ») ; les contrats de crédit-bail du Groupe et les titres subordonnés à durée indéterminée restant inscrits au bilan du Groupe. Les principales étapes de la procédure d'émission des nouvelles obligations senior et des Opérations de Refinancement de mai 2014 sont décrites ci-après :

- Le 8 mai 2014, préalablement aux opérations de refinancement de mai 2014, la société a émis de Nouvelles Obligations Senior Garanties pour un montant en principal équivalant à 7 873 millions d'euros (telles que définies ci-après) ;
  - Obligations Senior Garanties d'un montant en principal de 2 400 millions de dollars américains au taux de  $4\frac{7}{8}\%$  venant à échéance le 15 mai 2019 (les « Obligations 2019 ») ;
  - Obligations Senior Garanties d'un montant en principal de 1 000 millions d'euros au taux de  $5\frac{3}{8}\%$  venant à échéance le 15 mai 2022 (les « Obligations Euro 2022 ») ;
  - Obligations Senior Garanties d'un montant en principal de 4 000 millions de dollars américains au taux de 6 % venant à échéance le 15 mai 2022 (les « Obligations Dollar 2022 », et avec les Obligations Euro 2022, les « Obligations 2022 ») ;
  - Obligations Senior Garanties d'un montant en principal de 1 250 millions d'euros au taux de  $5\frac{5}{8}\%$  venant à échéance le 15 mai 2024 (les « Obligations Euro 2024 », et avec les Obligations Euro 2022, les « Obligations Senior Garanties Euro ») ; et
  - Obligations Senior Garanties d'un montant en principal de 1 375 millions de dollars américains au taux de  $6\frac{1}{4}\%$  venant à échéance le 15 mai 2024 (les « Obligations Dollar 2024 », et avec les Obligations 2019 et les Obligations Dollar 2022, les « Obligations Senior Garanties Dollar », et les Obligations Senior Garanties Dollar ensemble avec les Obligations Senior Garanties Euro, les « Nouvelles Obligations Senior Garanties »).
- Le 8 mai 2014, la Société, Ypso France S.A.S. et Numericable U.S. LLC ont conclu un Prêt à Terme (tel que défini ci-après) d'un montant en principal équivalent à près de 3 780 millions d'euros. Le 21 mai 2014, les montants suivants ont fait l'objet de tirages au titre de ce Prêt à Terme : la Société a emprunté 635 millions d'euros, Numericable U.S. LLC a emprunté 2 600 millions de dollars américains et Ypso France S.A.S. a emprunté 1 265 millions d'euros.
- Le 8 mai 2014, la Société et certaines de ses filiales ont conclu un contrat de ligne de crédit renouvelable de 750 millions d'euros (le « Contrat de Ligne de Crédit Renouvelable », les lignes de crédit mises à disposition au titre de ce contrat étant désignée « Lignes de Crédit Renouvelables »). Un montant de 300 millions d'euros de Lignes de Crédit Renouvelables a été disponible dès le 21 mai 2014 et un montant additionnel de 450 millions d'euros a été disponible à compter du 27 novembre 2014 (la date de réalisation de l'Acquisition de SFR). Courant 2015, cette ligne de crédit a été portée à 1 125 millions d'euros et était utilisée à hauteur de 800 millions d'euros au 30 juin 2015.
- La société a conclu des contrats de *swap* destinés à couvrir son exposition aux fluctuations du taux de change dollar américain/euro et du LIBOR concernant le paiement des intérêts et du principal libellés en dollars américains des Obligations Senior Garanties Dollar et les intérêts et le principal des tirages libellés en dollars américains au titre du Prêt à Terme (se référer au paragraphe ci-après « Obligations de couverture »).

Se référer également à la section 10.2.2 – *Passifs financiers* du document de référence 2014 du Groupe pour une description complète de ces nouveaux financements levés en mai 2014, incluant notamment une description des taux d'intérêts associés, des garanties et sûretés données, des facultés de rachat, des clauses de changement de contrôle, cas de défaut et covenants. Lorsque le Crédit Revolver est tiré, la Société est tenue de tester son Ratio de Levier Net Consolidé (Endettement net du Groupe divisé par l'Ebitda ajusté annualisé, l'Ebitda ajusté annualisé étant obtenu en additionnant l'Ebitda ajusté des deux derniers trimestres et en multipliant cette somme par deux). Ce ratio ne devant pas dépasser 4,0 : 1,0.

Il est précisé que les Obligations 2019 et les Obligations Dollar 2022 sont désormais aussi garanties par SFR SA depuis février 2015.

### ***Obligations de couverture***

Les 23 et 28 avril 2014, la Société a conclu différents contrats de swap avec Goldman Sachs International. Le 1er mai 2014, la Société et Goldman Sachs International ont transféré (par novation) un certain nombre de contrat de swap à diverses banques internationales de premier plan.

Se référer également à la section 10.2.2 – *Passifs financiers* du document de référence 2014 du Groupe pour une description complète des couvertures mis en place en Mai 2014.

Il est rappelé que conformément à ces contrats de swap, le 30 avril 2015 la Société devait payer 8 809 millions de dollars à toutes les contreparties de swap et recevoir 6 371 million d'euros de cette dernière, sur la base d'un taux de change de 1,00€ = 1,3827\$. Dès la date de finalisation de l'Acquisition de SFR connue, le Groupe avait conclu en octobre 2014 un swap cambiste avec la Société Générale afin d'avancer la date de 1er échange (initialement positionnée au 30 avril 2015) à fin novembre 2014, de manière à disposer des fonds en euros pour assurer le paiement en numéraire à Vivendi. La première jambe de ce swap s'est bien réalisée en date du 25 novembre 2014. La Société a reçu de la Société Générale 6 377 millions d'euros contre le paiement depuis le compte séquestre de 8 809 millions de dollars. Ce premier échange s'est fait au taux de change de 1,00 € = 1,38134\$. La deuxième jambe a été réalisée en date du 30 avril 2015 sur la base d'un taux de change de 1,00€ = 1,3827\$. Ainsi la Société Générale a versé à la Société 8 809 millions de dollars qui ont été immédiatement payés aux contreparties des contrats de swap. Symétriquement, ces dernières ont payé 6 371 millions d'euros à la Société qui les a reversés immédiatement à la Société Générale. A la suite de ces deux opérations, la Société a réalisé un gain de 6 millions d'euros.

Début juillet, la Société a conclu avec des banques de premier plan de nouvelles opérations de swap qui ont eu pour but d'annuler la couverture des coupons sur la période 2019-2022 sur les Obligations 2022 et 2024 contre le paiement d'une soulte à Numericable-SFR.

### ***Titres subordonnés à durée indéterminée***

En 2006, l'une des filiales du Groupe, NC Numericable S.A.S., a émis un montant en principal de 24 millions d'euros de titres subordonnés à durée indéterminée (« TSDI ») au profit de Vilorex, une filiale de GDF Suez (intérêts capitalisés exclus). Les produits des TSDI ont été affectés au financement de la construction de prises dans des villes faisant partie de la plaque sud du SIPPEREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication). Les TSDI portent intérêt au taux annuel de 7 %. Les intérêts sont capitalisés, et les intérêts échus au titre de l'emprunt s'élèvent à 18 millions d'euros au 30 juin 2015. Les TSDI ont été émis pour une durée indéterminée, et sont remboursables soit en cas de liquidation ou de dissolution de NC Numericable S.A.S., soit lorsque NC Numericable S.A.S. atteint un certain niveau de chiffre d'affaires généré par les clients couverts par les connecteurs. Ces seuils de déclenchement n'ont pas été atteints depuis la date d'émission des TSDI. NC Numericable S.A.S. peut choisir de payer de manière anticipée tout ou partie des TSDI moyennant un préavis de dix jours.

### ***Contrats de location-financement et de crédit-bail***

Au 30 juin 2015, les engagements du Groupe (valeur actuelle des loyers minimums) au titre des contrats de location-financement s'élevaient à 65 millions d'euros, contre 69 millions d'euros au 31 décembre 2014. La diminution de l'encours provient essentiellement des remboursements de la période.

### ***Dépôts de garantie effectués par les clients***

Les dépôts de garantie effectués par les clients s'élèvent à 110 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 86 millions d'euros au 31 décembre 2014. Ces dépôts sont effectués par les clients à la réception d'équipements du Groupe. Les dépôts de clients sont remboursés au moment où ces derniers résilient leur abonnement, à condition d'avoir payé les factures restant dues et d'avoir retourné les équipements.

### ***Autres passifs financiers***

Au 30 juin 2015, ils incluent principalement une dette de 58 millions d'euros liée à la mise en place au cours du premier semestre 2015 d'un contrat de titrisation de créances.

## **.1.4.4 Capitaux propres**

Au 30 juin 2015, les capitaux propres de la Société s'élevaient à 6 962 millions d'euros, contre des capitaux propres de 7 975 millions d'euros au 31 décembre 2014. Cette variation reflète principalement:

- l'annulation, le 28 mai 2015, des actions propres acquises en mai 2015 auprès de Vivendi qui s'est traduite par une diminution des capitaux propres de 1 948 millions d'euros ;
- le résultat global positif du premier semestre 2015 de 895 millions d'euros.

## **.1.4.5 Présentation et analyse des principales catégories d'utilisation de la trésorerie du Groupe**

### **.1.4.5.1 Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement du Groupe se répartissent entre les catégories suivantes :

- *Réseau* : investissements pour l'amélioration, la rénovation, l'extension des capacités, l'expansion et l'entretien des réseaux du Groupe (fibre, réseau principal, DSL et mobiles), réalisés directement ou, pour certaines extensions de réseau, au travers de partenariats public-privé ;
- *Clients* : dépenses d'investissement liées aux achats de terminaux mobiles, aux équipements installés chez les clients B2B et B2C (équipement mobile, routeurs haut débit et décodeurs TV), ainsi qu'au raccordement des foyers pour les nouveaux clients B2C et à la création de liaisons fibre entre les sites des entreprises sur le segment B2B ;
- *Plateformes de services* : investissements dans les plateformes de télévision et de téléphonie fixe ; et
- *Autres* : dépenses d'investissement relatives aux projets sur le marché de gros et investissements divers.

Au titre des premiers semestres 2014 et 2015, les dépenses d'investissement du Groupe s'élevaient respectivement à 183 millions d'euros et 817 millions d'euros.

#### **.1.4.5.2 Paiement d'intérêts et remboursement d'emprunts**

Le Groupe a versé des intérêts sur ses Dettes Senior d'un montant de 90 millions d'euros et de 297 millions d'euros, respectivement, au titre du premier semestre 2014 et du premier semestre 2015. Il a par ailleurs versé, au titre du remboursement de ses emprunts, 2 638 millions d'euros et 24 millions d'euros, respectivement, au titre du premier semestre 2014 et 2015. Le remboursement de 2014 reflète le refinancement de mai 2014, tandis que le remboursement de 2015 correspond principalement à l'amortissement du Prêt à Terme et de dettes diverses. L'augmentation des intérêts payés sur le premier semestre 2015 est la conséquence de l'augmentation de la dette du Groupe destinée à financer l'acquisition de SFR.

#### **.1.4.5.3 Financement du besoin en fonds de roulement**

Le besoin en fonds de roulement (BFR) correspond principalement à la valeur des stocks, majorée des créances clients et des autres créances opérationnelles, et diminuée des dettes fournisseurs et des autres dettes opérationnelles. Structurellement, le besoin en fonds de roulement du Groupe reflète les différences entre ses activités. Sur le segment B2C, le Groupe génère du fonds de roulement parce que ses clients B2C disposent de délais de paiement plus courts (généralement 5 jours), tandis que sur le segment B2B, le Groupe consomme du fonds de roulement car ses clients B2B disposent de délais de paiement plus longs. Le Groupe finance généralement son besoin en fonds de roulement grâce à ses flux de trésorerie opérationnels.

Sur le premier semestre 2015, la variation du fonds de roulement est négative de 117 millions d'euros alors que sur le premier semestre 2014, ce montant était négatif à hauteur de 37 millions d'euros. La variation négative du BFR sur le premier semestre 2015 provient principalement d'une diminution des dettes fournisseurs par rapport au 31 décembre 2014.

#### **.1.4.5.4 Obligations contractuelles et engagements hors bilan**

Aucun événement majeur n'a affecté les engagements et obligations contractuels du Groupe décrits dans la Note 33 des états financiers consolidés du Groupe figurant à la Section 20.1.1 « Comptes consolidés du Groupe » du document 2014 de référence.

#### **.1.4.6 Flux de trésorerie**

Le tableau ci-après résume les flux de trésorerie consolidés du Groupe au titre des périodes de six mois closes les 30 juin 2014 et 2015.

	<b>Période de six mois close le</b>	
	<b>30 juin 2014</b>	<b>30 juin 2015</b>
<i>(en millions d'euros)</i>		
Flux net des activités opérationnelles .....	250	1 674
Flux net des activités d'investissements .....	(9 077)	(684)
Flux net des activités de financement .....	8 766	(1 394)
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(61)</b>	<b>(405)</b>

#### ***Flux nets des activités opérationnelles***

Le tableau ci-après résume les flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles consolidés du Groupe au titre des périodes de six mois closes les 30 juin 2014 et 2015.



	<b>Période de six mois close le</b>	
	<b>30 juin 2014</b>	<b>30 juin 2015</b>
<i>(en millions d'euros)</i>		
Flux nets des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement et impôts sur les sociétés décaissés .....	287	1 863
Variation du besoin en fonds de roulement .....	(37)	(117)
Impôts sur les sociétés décaissés .....	-	(72)
<b>Flux net des activités opérationnelles.....</b>	<b>250</b>	<b>1 674</b>

*Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement et impôts sur les sociétés décaissés*

Les flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles ont augmenté de 1 576 millions d'euros, passant d'une entrée de trésorerie de 287 millions d'euros au titre de la période de six mois close le 30 juin 2014 à une entrée de trésorerie de 1 863 millions d'euros au titre de la période de six mois close le 30 juin 2015. Cette forte hausse a été réalisée grâce aux acquisitions de SFR et de Virgin fin 2014, l'EBITDA ajusté du Groupe ayant augmenté de 1 675 millions d'euros entre le premier semestre 2014 et 2015.

#### *Variation du besoin en fonds de roulement*

La variation du besoin en fonds de roulement a représenté une sortie de trésorerie de 117 millions d'euros au titre de la période de six mois close le 30 juin 2015, contre une sortie de trésorerie de 37 millions d'euros au titre de la période de six mois close le 30 juin 2014. Cette diminution s'explique essentiellement par la forte augmentation de l'Ebitda du Groupe suite à l'acquisition de SFR.

#### *Impôts sur les sociétés décaissés*

Les impôts sur les sociétés décaissés ont représenté une sortie de trésorerie de 72 millions d'euros au cours de la période de six mois close le 30 juin 2015 (pas de décaissement au titre de la période de six mois close le 30 juin 2014). Cette augmentation des paiements d'impôts correspond aux acomptes d'impôts payés par SFR au cours du premier semestre 2015.

#### *Flux nets des activités d'investissements*

Le tableau ci-après résume les flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissements consolidés du Groupe au titre des périodes de six mois closes les 30 juin 2014 et 2015.

	<b>Période de six mois close le</b>	
	<b>30-juin-14</b>	<b>30-juin-15</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.....	(183)	(817)
Acquisition d'entités consolidées nette de trésorerie acquise.....	-	(2)
Ajustement de prix des titres SFR.....	-	116
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles.....	2	11
Investissements financiers (nets).....	(1)	8
Variation des quasi-disponibilités.....	(8 894)	-
<b>Flux nets des activités d'investissement.....</b>	<b>(9 077)</b>	<b>(684)</b>

#### *Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles*

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles correspondent aux dépenses d'investissement nettes des subventions d'investissement reçues.

La trésorerie utilisée au titre des dépenses d'investissement a augmenté de 634 millions d'euros, passant d'une sortie de trésorerie de 183 millions d'euros pour la période de six mois close le 30 juin 2014 à une sortie de trésorerie de 817 millions d'euros la période de six mois close le 30 juin 2015. Cette augmentation résulte de l'accélération de l'investissement dans la fibre par Numericable et de l'ajout des dépenses d'investissement de SFR et Virgin Mobile depuis leur acquisition fin 2014 (changement de périmètre).

#### *Acquisition de société*

Au titre de la période de six mois close le 30 juin 2015, le décaissement net de 2 millions d'euros correspond à une augmentation de capital de la société Synerail (société mise en équivalence).

#### *Ajustement de prix des titres SFR*

Vivendi a versé début mai 2015 à Numericable-SFR (dans le cadre de l'accord global sur la cession de sa participation dans Numericable-SFR) un montant de 116 millions d'euros en application de la procédure d'ajustement de prix convenue entre les parties au titre de l'acquisition de SFR.

#### *Variation des quasi-disponibilités*

Au titre du premier semestre 2014, il s'agit du reliquat des sommes levées par le Groupe en mai 2014 qui ont été placées dans des comptes séquestre dans l'attente de la réalisation de l'acquisition de SFR en novembre 2014.

#### *Investissements financiers nets*

La trésorerie utilisée par les investissements financiers nets a diminué de 9 millions d'euros passant d'une sortie de trésorerie de 1 million d'euros pour la période de six mois close le 30 juin 2014 à une entrée de trésorerie de 8 millions d'euros pour la période de six mois close le 30 juin 2015.

#### *Flux nets des activités de financement*

Le tableau ci-après résume les flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement combinés du Groupe au titre des périodes de six mois closes les 30 juin 2014 et 2015.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Période de six mois close le</b>	
	<b>30 juin 2014</b>	<b>30 juin 2015</b>
Rachat d'actions propres .....	-	(1 947)
Emissions d'emprunts .....	11 597	796
Remboursements d'emprunts .....	(2 638)	(24)
Intérêts versés .....	(90)	(297)
Autres flux des activités financières .....	(103)	78
<b>Flux nets des activités de financement .....</b>	<b>8 766</b>	<b>(1 394)</b>

#### *Rachat d'actions propres*

En mai 2015, dans le cadre de l'accord signé avec Vivendi, la société a procédé au rachat de 10% de ses propres actions, qui s'est traduit par un décaissement de 1 947 millions d'euros.

#### *Emissions d'emprunts*

Au cours du premier semestre 2015, le groupe a tiré sur sa ligne de crédit revolving à hauteur de 1 050 millions d'euros (en lien avec le rachat d'actions propres) et l'a remboursé partiellement à hauteur de 250 millions d'euros, générant au global une entrée de trésorerie de 796 millions nettes des frais de mis en place décaissés pour 4 millions d'euros.

Au cours du premier semestre 2014, le Groupe avait mis en place les Nouvelles Obligations Senior Garanties et le Prêt à Terme, représentant une entrée de trésorerie de 11 653 millions d'euros. Le Groupe avait en parallèle décaissé en mai 2014 une partie des frais et des commissions de mise en place desdits financements, pour un montant total de 77 millions d'euros.

Le solde des émissions d'emprunt au titre de la période correspond principalement aux nouvelles dettes de location financement de la période pour 21 millions d'euros.

#### *Remboursements d'emprunts*

Au cours du premier semestre 2015, le Groupe a procédé conformément aux contrats en place au remboursement de ses échéances sur ses nouvelles Dettes Senior pour 19 millions d'euros (0,5% de l'encours initial).

En 2014, le Groupe avait remboursé l'intégralité de l'ancien SFA d'Ypso France pour un montant de 2 638 millions d'euros.

#### *Intérêts décaissés*

Le Groupe a payé des intérêts d'un montant de 297 millions au cours du premier semestre 2015, représentant une augmentation sensible par rapport au premier semestre 2014 où le Groupe avait décaissé 90 millions d'euros, du fait de la mise en place en mai 2014 des nouveaux financements destinés à financer l'acquisition de SFR.

#### *Autres flux des activités financières*

Au premier semestre 2015, ils incluent notamment l'augmentation de la dette de 58 millions d'euros liée à la mise en place au cours du premier semestre 2015 d'un contrat de titrisation de créances et également la variation des dépôts de garantie pour 24 millions d'euros.

Au titre du premier semestre 2014, ils incluaient principalement un décaissement de 89 millions correspondant aux frais de remboursement anticipés sur les anciennes dettes obligataires remboursées lors du refinancement de mai 2014.

## **.2. Evènements importants survenus au cours du premier semestre 2015**

### **.2.1 Rachat des actions de Numericable-SFR détenus par Vivendi**

Le 18 février 2015, Numericable-SFR et son actionnaire majoritaire Altice ont déposé une offre ferme en vue du rachat de la participation de 20% détenue par Vivendi dans Numericable-SFR, sur la base d'un prix par action de 40 euros, représentant un montant total d'environ 3,9 milliards d'euros.

Le 27 février 2015, le conseil de surveillance de Vivendi a accepté l'offre de Numericable-SFR, conduisant aux accords définitifs relatifs au rachat de la participation de 20% détenue par Vivendi.

L'acquisition a été réalisée le 6 mai 2015 pour moitié par Numericable-SFR, dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale du 28 avril 2015, assortie d'un paiement comptant, et pour l'autre moitié par Altice.

Le rachat d'actions opéré par Numericable-SFR, pour un montant total de 1 948 millions d'euros, a été financé au travers d'un tirage du RCF (dont le montant disponible a été porté de 750 millions d'euros à 1 125 millions d'euros courant 2015) de 1 050 millions d'euros et de la trésorerie disponible du Groupe pour le solde.

Le conseil d'administration du 28 mai 2015 a décidé l'annulation des actions auto-détenues (soit 48 693 922 actions), qui s'est traduite par une diminution des capitaux propres consolidés de 1 948 millions d'euros.

Toujours dans le cadre de l'accord conclu avec Vivendi :

- (i) Vivendi a versé début mai 2015 à Numericable-SFR 116 millions d'euros en application de la procédure d'ajustement de prix convenue entre les parties au titre de l'acquisition de SFR. Cet ajustement de prix a été comptabilisé de la manière suivante :
  - dans les comptes consolidés « retraités » du Groupe au 31 décembre 2014 : comptabilisation d'une créance envers Vivendi dans la rubrique « Autres actifs financiers courants » pour 120 millions d'euros (correspondant à l'ajustement de prix tel qu'évalué en date d'acquisition) en contrepartie d'une diminution du goodwill provisoire reconnu sur l'acquisition de SFR ;
  - dans les comptes consolidés au 30 juin 2015 : constatation d'une charge financière de 4 millions d'euros (présenté en « Autres charges financières »).
- (ii) Vivendi a renoncé définitivement au complément de prix éventuel de 750 millions d'euros qui aurait été dû par Numericable-SFR à Vivendi en cas d'atteinte d'un montant d'EBITDA - Capex au moins égal à 2 milliards d'euros au cours d'un exercice d'ici le 31 décembre 2024. Le Groupe a ainsi constaté un produit financier net de 643,5 millions d'euros (hors effet d'impôt) au cours du premier semestre 2015, correspondant à la valeur actualisée du complément de prix qui figurait dans les passifs financiers non courants du Groupe au 31 décembre 2014, ainsi qu'un produit d'impôt de 40,5 millions d'euros sur le premier semestre 2015. Les 643,5 millions d'euros ont été reconnus en produit financier dans la mesure où il n'existait pas d'élément indiquant qu'ils faisaient partie du prix d'acquisition des titres.
- (iii) Vivendi s'est engagé à restituer à SFR, en cas d'invalidation définitive par les autorités fiscales de la fusion de SFR et Vivendi Telecom International (VTI) réalisée en décembre 2011, un montant maximum de 711 millions d'euros qui lui avait été versé par SFR dans le cadre de son intégration fiscale au groupe Vivendi.

## **.2.2 Perquisitions des services de l'Autorité de la Concurrence dans divers locaux du Groupe le 2 avril 2015**

Saisie par certains concurrents du Groupe ayant avancé que le Groupe et SFR auraient procédé à une mise en œuvre anticipée de sa décision du 31 octobre 2014 autorisant la prise de contrôle de SFR par le Groupe, l'Autorité De La Concurrence a fait procéder, sous le contrôle du juge des libertés, à une perquisition au sein de locaux du Groupe en vue de rechercher des éléments qui seraient susceptibles de caractériser une mise en œuvre anticipée de l'autorisation de cette concentration. Le Groupe conteste les faits mis en avant par ses concurrents.

### **.3. Transactions avec les parties liées**

Le Groupe poursuit et/ou a conclu de nombreuses opérations avec ses principaux actionnaires et les sociétés qu'ils contrôlent (voir la Section 18.1 « Actionnariat » du document de référence 2014). Le lecteur est également renvoyé à la note 15 « Transactions avec les parties liées » des comptes consolidés semestriels condensés du Groupe figurant à la Section « Comptes consolidés semestriels du Groupe » du présent rapport semestriel.

Depuis l'admission définitive des actions de la Société aux négociations sur Euronext Paris, la Société se conforme aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise publié par l'Afep et le Medef.

#### **.3.1 Relations avec le groupe Altice**

##### **.3.1.1 Relations avec Coditel**

Préalablement à la cession en 2011 de Coditel Belgique et de Coditel Luxembourg à Coditel Holding S.A., société contrôlée par des investisseurs financiers, dont Altice, Numericable refacturait à ces sociétés des services financiers, de holding, de management et de marketing. Parallèlement à cette cession, Numericable a conclu un accord de services et un accord de licence de marque avec Coditel Holding S.A. pour assurer la continuité de ses opérations (voir la Section 3.1.1.1 « Accord de services » et la Section 3.1.1.2 « Accord de licence de marque » ci-après pour une information détaillée sur ces contrats).

###### **.3.1.1.1 Accord de services**

Le 30 juin 2011, Numericable a conclu un accord de services avec Coditel Holding S.A. (l'« Accord de Services Coditel ») aux termes duquel Numericable s'est engagé à continuer de fournir à Coditel Holding S.A. tous les services que Numericable lui fournissait préalablement à la cession, notamment :

- Services de plateforme VOD et de contenu ;
- Services d'ingénierie télévision, IP et voix ;
- Soutien et assistance dans l'achat de matériels et d'équipements nécessaires à son exploitation, notamment les décodeurs TV et logiciels, les routeurs broadband, et les téléphones portables, ainsi que les contenus télévision et VOD ;
- La fourniture de signaux de chaînes de télévision et de flux de données existantes sur le réseau backbone de Numericable ;
- La mise à jour du logiciel de facturation de Coditel et
- Le soutien permanent des systèmes de Coditel se trouvant actuellement dans les locaux de Numericable ou actuellement pris en charge par les systèmes de Numericable.

En contrepartie des services fournis, Coditel Holding S.A. a convenu de verser à Numericable un montant forfaitaire global de 100 000 euros par an. En outre, Coditel Holding S.A. reverse à Numericable 10 % de ses revenus VOD mensuels.

L'accord de services Coditel a été conclu pour une période initiale de six ans, renouvelable automatiquement par tacite reconduction d'année en année, sous réserve du droit de chacune des parties d'y mettre fin moyennant un préavis de six mois. En outre, Numericable peut mettre fin à l'Accord de Services Coditel immédiatement si Coditel Holding S.A. est rachetée par un concurrent de Numericable.

Par ailleurs, le Groupe fournit un service d'interface utilisateur pour les besoins des décodeurs de Coditel depuis 2013.

### **.3.1.1.2 Accord de licence de marque**

Le 30 juin 2011, Coditel Holding S.A. et Numericable ont également conclu un accord de licence de marque (l'« Accord de Licence de Marque ») aux termes duquel Numericable a accordé à Coditel Holding S.A. une licence pour l'utilisation de la marque « Numericable », enregistrée sous le numéro Ma14502, exclusivement en Belgique et au Luxembourg et en lien avec l'offre, la promotion et la commercialisation de services de télévision, internet et de produits et services téléphoniques, y compris la commercialisation de LaBox. L'Accord de Licence de Marque prendra automatiquement fin le 30 juin 2017, lors de l'arrêt des services au titre de l'Accord de Services Coditel ou à l'expiration de l'Accord de Services Coditel si celle-ci intervient avant cette date. En outre, Numericable peut mettre fin à l'Accord de Licence de Marque immédiatement si Coditel Holding S.A. est rachetée par un concurrent de Numericable.

### **.3.1.2 Relations avec Le Câble, Outremer Télécom, Hot, Wananchi, ONI et Cabovisao**

Altice contrôle les opérateurs de télécommunications WSG et MTVC (soit « Le Câble ») qui exploitent les réseaux câblés dans les Antilles françaises, OMT Invest (soit « Outremer Télécom ») qui intervient dans les DOM-TOM, Hot qui intervient en Israël, ONI qui intervient au Portugal, Cabovisao qui intervient au Portugal et Wananchi qui intervient au Kenya.

#### ***Relations avec NC Numericable / Completel***

### **.3.1.2.1 Relations avec Le Câble et Outremer Télécom**

Le 24 juin 2011, Numericable et Completel ont conclu un contrat de prestations de services (le « Contrat de Services Le Câble ») avec les sociétés WSG et MTVC qui exploitent le réseau de télécommunications Le Câble dans les Antilles françaises, affiliées de la société Altice Blue One, elle-même affiliée d'Altice, aux termes duquel Numericable et Completel se sont engagées à leur fournir les services suivants :

- Services de transport des signaux entre la France et les Antilles ;
- Services de télédistribution de télévision numérique ;
- Services Internet ;
- Services de téléphonie ;
- Outils informatiques ;
- Services d'interconnexion et
- Services de maintenance.

Il a été mis fin au Contrat de Services Le Câble qui a été remplacé par un nouveau contrat de services (le « Contrat de Services Outre-Mer ») conclu le 24 octobre 2013 par Numericable et Completel, avec WSG, MTVC et OMT Invest, entités affiliées d'Altice Blue Two, elle-même affiliée d'Altice, qui exploitent le réseau de télécommunications Le Câble dans les Antilles françaises et les réseaux des télécommunications d'Outremer Télécom en outre-mer, aux termes duquel Numericable et Completel ont convenu de fournir les mêmes services que ceux précédemment fournis au titre du Contrat de Services Le Câble ainsi que les services additionnels suivants :

- Services de négociation pour compte de tiers ;
- Services de fourniture d'équipements terminaux et
- Services d'interfaces informatiques.

Le Contrat de Services Outre-Mer a été conclu pour une période initiale expirant le 31 décembre 2019, à l'expiration de laquelle, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de six mois, ce contrat se poursuivra pour une durée indéterminée. Le contrat pourra alors être résilié à tout moment par chacune des parties en respectant un préavis de six mois. Altice Blue Two peut en outre résilier le Contrat de Services Outre-Mer ou chacun ou tous les services, ou tout élément séparable des services, à tout moment, en respectant un mois de préavis.

Le 24 octobre 2013, Numericable a également conclu un contrat de licence de marque (le « Contrat de Licence de Marque Outre-Mer ») avec les sociétés WSG, MTVC et OMT Invest, entités affiliées d'Altice Blue Two, elle-même affiliée d'Altice, qui exploitent le réseau de télécommunications Le Câble dans les Antilles françaises et les réseaux des télécommunications d'Outremer Télécom en outre-mer, aux termes duquel Numericable a accordé à ces sociétés une licence non-exclusive pour l'utilisation de la marque « Numericable », en Guadeloupe, Martinique, Mayotte et La Réunion et en lien avec la fabrication et/ou la vente de la totalité des produits et la fourniture de l'ensemble des services couverts par la marque « Numericable ». Le Contrat de Licence de Marque Outre-Mer a remplacé le contrat de licence de marque qui avait été conclu le 24 juin 2011 entre Numericable, WSG et MTVC. La redevance annuelle due au titre de cette licence est intégrée dans celle plus globale relatives aux prestations de services fournies aux termes du Contrat de Services Outre-Mer. Le Contrat de Licence de Marque Outre-Mer a été conclu pour une période initiale expirant le 31 décembre 2019, et se renouvelle automatiquement par tacite reconduction d'année en année, sous réserve du droit de chacune des parties d'y mettre fin moyennant un préavis de trois mois.

Les prix pratiqués pour la fourniture de ces services sont des prix de marché.

M. Jean-Michel Hégésippe représente Altice au conseil d'administration de la Société. Dans le cadre de ses fonctions au sein d'Altice, il est également membre mandataire social d'un certain nombre de sociétés du groupe Altice. Voir Section 14.1.1 « Conseil d'administration » du document de référence 2014 pour plus d'informations.

#### **.3.1.2.2 Relations avec les autres opérateurs Wananchi, Hot, Cabovisao et ONI**

Le Groupe verse des commissions de terminaison d'appels sur les réseaux de l'ensemble de ces opérateurs pour les appels émis par les abonnés du Groupe à destination des abonnés de ces réseaux et le Groupe reçoit des commissions de terminaison d'appels de ces réseaux pour les appels émis par les abonnés de ces réseaux à destination des abonnés du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe fournit des services de licences logicielles, d'interfaces utilisateurs et des services data à tout ou partie de ces opérateurs pour les besoins de leurs décodeurs.

Les prix pratiqués pour la fourniture de ces services sont des prix de marché.

#### ***Relations avec SFR***

##### **.3.1.2.3 Accord entre SFR et Outremer Télécom**

Un contrat a été signé avec SFR (anciennement Neuf Télécom) le 13 mai 2003 (reconduit ensuite par avenants successifs) quant à l'achat et la vente de trafic international, et notamment :

- la vente par SFR de la terminaison fixe, France mobile et destinations internationales ;
- l'achat par SFR de la terminaison fixe et mobile vers la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane française.

##### **.3.1.2.4 Accord entre SFR et ONI**

Un contrat a été signé avec SFR le 1er juillet 2014, pour une période initiale expirant à l'une des deux dates les plus tardives entre le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et le terme du dernier bon de commande, quant à l'achat et la vente de trafic international, et notamment :



- la vente par SFR de la terminaison fixe, France mobile et destinations internationales (Maroc, Sénégal, Espagne et Royaume-Uni) ;
- l'achat par SFR de la terminaison vers le Portugal fixe & mobile.

### **.3.1.2.5 Relations avec Portugal Telecom**

Le Groupe verse des commissions de terminaison d'appels sur les réseaux de Portugal Telecom pour les appels émis par les abonnés du Groupe à destination des abonnés de ces réseaux et/ou le Groupe reçoit des commissions de terminaison d'appels de ces réseaux pour les appels émis par les abonnés de ces réseaux à destination des abonnés du Groupe.

Il est de même pour les appels à destinations d'autres destinations internationales, pour les prestations de roaming, pour les prestations de transit IP et WDM.

Les prix pratiqués pour la fourniture de ces services sont des prix de marché.

### **.3.1.3 Relations avec la société Auberimmo**

Altice détient la société Auberimmo qui loue des infrastructures au Groupe. La société Auberimmo a pour seul client Completel SAS, membre du Groupe. Le Groupe estime que le montant des loyers versés correspond à la valeur locative des biens loués.

### **.3.1.4 Relations avec la société MCS**

Altice détient indirectement 100% de la société MCS avec laquelle Numericable a conclu, le 24 octobre 2013, un contrat de distribution et de commercialisation aux termes duquel MCS consent à Numericable, ses affiliés et, sous certaines conditions, des tiers autorisés, un droit non-exclusif de distribuer et de commercialiser en France métropolitaine les chaînes Ma Chaîne Sport (MCS), MSC Extrême, MCS Bien-Etre et MCS Tennis en mode numérique, en SD et en HD sur les réseaux xDSL, mobiles et OTT s'agissant de MCS Tennis et sur les réseaux câblés s'agissant des autres chaînes. Le contrat est conclu pour une durée non renouvelable de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## **.3.2 Relations avec Vivendi**

Le 6 mai 2015, Numericable-SFR et son actionnaire majoritaire Altice ont conclu l'acquisition de la participation de 20% de SFR détenue par Vivendi. Sont déclarées en opérations avec des parties liées, les transactions réalisées jusqu'à l'acquisition des parts de Vivendi par Numericable-SFR / Altice.

### ***Relations avec Canal +***

Le Groupe et GROUPE CANAL+ (une filiale de Vivendi, actuellement actionnaire à 20% du Groupe) ont conclu plusieurs accords de distribution de contenus audiovisuels. Durant l'année 2014, le Groupe a également acheté des espaces publicitaires auprès de la Canal + régie, à travers ses agences d'achat média.

### **.3.2.1 Accords signés par Numericable**

#### **.3.2.1.1 Distribution en auto-distribution des offres Canal+**

Numericable et Groupe Canal+ ont signé le 12 novembre 2013 un « *Protocole d'accord relatif à la distribution des Produits Canal+ sur les Réseaux câblés de NUMERICABLE* », modifié par voie d'avenant le 13 février 2015.

Aux termes de ce protocole, Groupe Canal+ consent à Numericable et à certaines de ses sociétés affiliées le droit non-exclusif de distribuer et de commercialiser en France métropolitaine, sur les réseaux câblés, les services audiovisuels dénommés « les Chaines Canal+ » (c'est-à-dire la chaîne Canal+ en SD et HD et ses versions multiplexes associées, Canal+ Cinéma, Canal+ Sport, Canal+

Family, Canal+ Décalé, Canal+ Séries, et le service de télévision de rattrapage associé « Canal+ à la demande », « Canal+ la chaîne » (composé de la seule chaîne Canal+) et l'option Multisports (composée des chaînes Foot+, Rugby+ et Sport+).

Le contrat, entré en vigueur le 1er janvier 2012, est conclu pour une durée expirant le 31 décembre 2017. Il n'est pas renouvelable.

#### **3.2.1.1.1. Distribution des chaînes thématiques éditées par Groupe Canal+**

Numericable et le Groupe Canal+ ont signé le 19 mai 2009 un contrat fixant les conditions de distribution de plusieurs chaînes thématiques éditées par le Groupe Canal+ (en ce compris la société TPS). Ce contrat a par la suite été modifié par voie d'avenant.

Aux termes de ce contrat, Groupe Canal+ consent à NC Numericable et à certaines de ses sociétés affiliées le droit non-exclusif de distribuer et de commercialiser en France métropolitaine les chaînes thématiques.

Le contrat, entré en vigueur le 1er janvier 2007, a expiré le 31 décembre 2011 mais est toujours en vigueur entre les parties.

#### **3.2.1.1.2 Distribution des chaînes Cine +**

Le 26 septembre 2013, le Groupe a conclu un contrat avec le Groupe Canal+. En vertu de ce contrat, Multithématiques, société affiliée à Canal+ France, a concédé au Groupe les droits de diffusion et de commercialisation, à titre non exclusif, de certaines chaînes de télévision dénommées CINE+ en version SD et/ou HD, et en télévision de rattrapage, en cas de disponibilité. Le contrat arrive à échéance en juillet 2017 et ne prévoit pas de renouvellement par tacite reconduction. La faculté de résiliation anticipée peut être exercée avec un préavis de deux mois (i) par le Groupe en cas de refus par le Groupe des conditions financières correspondant aux années 2014 à 2017 et (ii) par Multithématiques en cas d'obtention par Canal+ de la levée de l'injonction prononcée par l'Autorité de la concurrence (décision n° 12-DCC-100) imposant au Groupe Canal+ de mettre à disposition de tous les distributeurs qui en feront la demande, sur une base non exclusive, toutes les chaînes cinéma que le Groupe Canal+ édite ou pourrait éditer (à l'exception des chaînes Canal+, Canal+ Sport, Canal+ Cinéma, Canal+ Décalé et Canal+ Family) et de maintenir la qualité des chaînes dégroupées.

#### **3.2.1.2 Distribution des offres VOD**

Le 25 avril 2007, NC Numericable a signé un contrat avec Canal + de distribution des offres VOD. Le contrat, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2007, a expiré le 31 juin 2009 mais est toujours en vigueur entre les parties.

#### **3.2.1.3 TNT**

NC Numericable distribue les chaînes de la TNT gratuite éditées par le Groupe Canal + (itélé, D8, D17).

### **3.2.2 Accords signés par SFR**

#### **3.2.2.1 Distribution en auto-distribution des offres Canal Sat, Canal+ et Les Chaînes Canal+**

SFR et GROUPE CANAL+ ont signé le 29 juin 2009 un contrat intitulé « *protocole d'accord* », amendé en janvier puis en décembre 2011, fixant les conditions dans lesquelles SFR distribuait les offres « Les Chaînes Canal+ » et « Canal Sat ». Ce protocole d'accord est arrivé à expiration le 31 décembre 2014.

Pour succéder au protocole d'accord venant à expiration, SFR et GROUPE CANAL+ ont signé le 21 novembre 2014 un « *Contrat de distribution des services groupe Canal+ auprès des clients SFR* », modifié par voie d'avenant en février 2015.

Aux termes de ce contrat, GROUPE CANAL+ consent à SFR et à ses sociétés affiliées le droit non-exclusif de distribuer et de commercialiser en France métropolitaine les services audiovisuels dénommés « les Chaines Canal+ » (c'est-à-dire la chaine Canal+ en SD et HD et ses versions multiplexée associées, ainsi que le service de télévision de rattrapage associé « Canal+ à la demande »), « Canal+ la chaine » (composé de la seule chaine Canal+), « CANAL SAT » et le service de catch up associé, l'option Multisports (composée des chaines Foot+, Rugby+ et Sport+).

Le contrat, entré en vigueur le 1er janvier 2015, est conclu pour une durée de trois ans expirant le 31 décembre 2017. Il n'est pas renouvelable.

### **.3.2.2.2 Distribution des chaines thématiques éditées par Groupe Canal+**

Au terme de la décision du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie du 30 août 2006 autorisant l'acquisition de TPS et CanalSatellite par Vivendi Universal et Groupe Canal Plus, décision rendue après avis du Conseil de la concurrence émis le 13 juillet 2006 (06-A-13), GROUPE CANAL+ s'est engagé à mettre à la disposition de distributeurs audiovisuels tiers certaines chaines de télévision thématiques éditées par elles et jugées incontournables pour les offres de télévision payante.

SFR et le Groupe CANAL+ ont ainsi signé en 2007 plusieurs contrats fixant les conditions de distribution de ces chaines.

Ces contrats étant venus à expiration, SFR et MULTITHEMATIQUES (filiale de GROUPE CANAL+) ont signé les nouveaux contrats de distribution suivants :

- « *Contrat de distribution des chaines de télévision Ciné + auprès des distributeurs audiovisuels utilisant des réseaux filaires/câblés et/ou des réseaux satellitaires en France métropolitaine* », signé le 17 mars 2014. Il concerne les chaines Ciné+ PREMIER, Ciné+ FRISSON, Ciné+ EMOTION, Ciné+ FAMIZ, Ciné+ CLASSIC, Ciné+ CLUB, Ciné+ STAR.
- « *Contrat de distribution de la chaine de télévision Piwi+ » auprès des distributeurs audiovisuels utilisant des réseaux filaires* », signé le 17 juillet 2012.
- « *Contrat de distribution de la chaine de télévision Teletoon+ » auprès des distributeurs audiovisuels utilisant des réseaux filaires* », signé le 17 juillet 2012.

Aux termes de ce contrat, MULTITHEMATIQUES consent à SFR et à ses sociétés affiliées le droit non-exclusif de distribuer et de commercialiser en France métropolitaine les chaines concernées, et le cas échéant le service de catch up associé.

Les contrats Piwi+ et Teletoon+ sont entrés en vigueur le 1er juillet 2012 et leur échéance est fixée au 31 décembre 2015. Le contrat Ciné+ est entré en vigueur le 17 mars 2014 et son échéance est fixée au 23 juillet 2017.

### **.3.2.2.3 Distribution D8, D17, Itélé**

SFR le GROUPE CANAL+ ont signé le 2 avril 2014 des contrats aux termes desquels le GROUPE CANAL+, à travers ses filiales D8 et D17, consent à SFR le droit non-exclusif de distribuer et de commercialiser en France métropolitaine les chaines D8 et D17 sur les réseaux exploités par SFR.

Ces contrats ont été conclus pour une période expirant le 31 décembre 2016.

SFR distribue la chaîne itélé, les discussions sur le contrat se poursuivant.

#### **.3.2.2.4 Offre satellite**

SFR et GROUPE CANAL+ ont conclu deux contrats permettant à SFR de proposer à ses propres abonnés une offre de télévision par satellite. Il s'agit des contrats suivants :

- « *Contrat de prestation de service* » signé le 24 mai 2012 et fixant les conditions dans lesquelles GROUPE CANAL+ réalise auprès des abonnés à une offre de télévision par satellite proposée par SFR des prestations d'installation d'antennes paraboliques ;
- « *Contrat de prestation technique relatif à la mise à disposition de signaux TV diffusés par satellite sur Astra 19°2 Est* » signé le 31 janvier 2012 et fixant les conditions dans lesquelles GROUPE CANAL+ met à disposition ou transporte les signaux des chaînes TV comprises dans une offre de télévision par satellite proposée par SFR.

Le terme de ces contrats est fixé au 31 décembre 2015.

#### **.3.2.2.5 Distribution de CanalPlay Infinity**

SFR et CANALPLAY INFINITY (filiale de Groupe CANAL+) ont signé le 1<sup>er</sup> juin 2011 une lettre accord aux termes de laquelle CANALPLAY INFINITY consent à SFR le droit non-exclusif de distribuer et de commercialiser en France métropolitaine le service de vidéo à la demande par abonnement « CanalPlay Infinity », pour une réception sur plusieurs écrans (TV, ordinateur, téléphone et tablettes).

Cette lettre-accord est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2011 et son échéance est fixée au 31 décembre 2017.

Par ailleurs, SFR et CANALPLAY INFINITY (filiale de Groupe CANAL+) ont signé le 26 mars 2014 un « *Accord de distribution offre swapable* » aux termes duquel CANALPLAY INFINITY consent à SFR le droit non-exclusif de distribuer et de commercialiser en France métropolitaine le service de vidéo à la demande par abonnement « CanalPlay Infinity » au sein d'une offre mobile dénommée « les Extra », pour une réception sur plusieurs écrans (TV, ordinateur, téléphone et tablettes).

Ce contrat est entré en vigueur le 24 septembre 2013 et son échéance est fixée au 23 septembre 2015.

#### **.3.2.2.6 Accord avec Universal Music Group**

SFR a conclu avec Universal Music Group le 1er février 2008 un « *Contrat de fourniture, d'intégration, d'exploitation et de maintien en conditions opérationnelles de l'offre 'Bundle personnalisation du mobile'* » fixant les conditions dans lesquelles Universal fournit à SFR un service complet de personnalisation du mobile, permettant notamment aux clients de SFR de télécharger des sonneries pour leur téléphone mobile.

Ce contrat est entré en vigueur le 1er février 2007, pour une durée indéterminée.

#### **.3.2.2.7 Accord conclu avec Wengo**

Le 1<sup>er</sup> août 2004, SFR a conclu un accord avec Wengo (filiale du groupe Vivendi) pour la fourniture de différents services telecoms (notamment terminaison d'appels, hébergement, services data et fibre), qui prendra fin au terme de la dernière commande.

#### **.4. Facteurs de risques**

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations contenues dans le présent rapport financier semestriel ainsi que les facteurs de risques identifiés dans la section 4 - Facteurs de risques du document de référence 2014 enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2015 sous le numéro R.15-031.

Ces risques sont, à la date de publication du rapport financier semestriel, ceux dont le Groupe estime que la réalisation éventuelle pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques, non identifiés à la date de publication du présent rapport semestriel ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives, peuvent exister.

## **.5. Evènements postérieurs à la clôture**

Courant juillet 2015, le Groupe a procédé au lancement du placement de nouvelles tranches de son Prêt à Terme libellées en dollars américains et en euros pour un montant total équivalent à 800 millions d'euros. Ce Prêt devrait permettre de rembourser le RCF qui était tiré à hauteur de 800 millions d'euros au 30 juin 2015.

Début juillet 2015, la Société a conclu avec des banques de premier plan de nouvelles opérations de swap qui ont eu pour but d'annuler la couverture des coupons sur la période 2019-2022 sur les Obligations 2022 et 2024 contre le paiement d'une soulte à Numericable-SFR.

## **.6. Perspectives**

Pour 2015, Numericable-SFR a pour objectif d'atteindre 20% de croissance de l'EBITDA ajusté (basé sur l'EBITDA ajusté proforma 2014 de 3,1 milliards d'euros).

Numericable-SFR maintient son objectif en termes de marge d'EBITDA à moyen terme à plus de 45%.

**COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2015**



**Numericable-SFR**

Comptes semestriels consolidés condensés au 30 juin 2015

**Numericable-SFR**  
1, Square Béla Bartók  
75015 Paris

## ETAT DE PERFORMANCE FINANCIERE CONSOLIDEE

	<b>Période de six mois close le</b>	
<i>(en millions d'euros)</i>	<b>30 juin 2015</b>	<b>30 juin 2014 retraité <sup>1</sup></b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>5 522</b>	<b>664</b>
Achats et sous-traitance	(1 904)	(155)
Autres charges opérationnelles	(1 279)	(149)
Charges de personnel	(435)	(58)
Amortissements et dépréciations	(1 170)	(152)
Autres charges et produits non récurrents	(70)	(8)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>662</b>	<b>142</b>
Produits financiers	652	2
Coût de l'endettement brut	(323)	(187)
Autres charges financières	(19)	(95)
<b>Résultat financier</b>	<b>310</b>	<b>(280)</b>
Résultat des sociétés mises en équivalence	4	-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>976</b>	<b>(137)</b>
Charges (Produits) d'impôts sur les sociétés	(81)	54
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>895</b>	<b>(83)</b>
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>895</b>	<b>(83)</b>
- Attribuable aux propriétaires de l'entité	891	(83)
- Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	4	0
 Résultat net par action		
- de base	1,87	(0,67)
- dilué	1,86	(0,67)

<sup>1</sup> Se référer à la note 17 - Information retraitée

**ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>30 juin 2015</b>	<b>30 juin 2014 retraité</b>
<b>Résultat net</b>	<b>895</b>	<b>(83)</b>
<i>Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat :</i>		
Réserves de conversion	(2)	-
Couverture de flux de trésorerie	13	(143)
Impôt lié	(5)	54
Autres éléments liés aux entités mises en équivalence	2	-
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :</i>		
Écarts actuariels	-	-
Impôt lié	-	-
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>903</b>	<b>(172)</b>
<i>Dont :</i>		
<i>Résultat global, part du groupe</i>	<i>899</i>	<i>(172)</i>
<i>Résultat global, part des intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	<i>4</i>	<i>-</i>

### ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>30 juin 2015</b>	<b>31 décembre 2014 retraité <sup>1</sup></b>
<b>ACTIF</b>		
Goodwill	12 590	12 590
Immobilisations incorporelles	4 391	4 558
Immobilisations corporelles	5 657	5 897
Titres mis en équivalence	136	130
Actifs financiers	1 723	1 003
Impôts différés actifs	354	497
Autres actifs non courants	54	50
<b>Actifs non courants</b>	<b>24 904</b>	<b>24 724</b>
Stocks	244	256
Créances clients et autres créances	2 522	2 730
Créances d'impôts sur les sociétés	103	252
Autres actifs financiers courants	3	128
Trésorerie et équivalents de trésorerie	250	620
<b>Actifs courants</b>	<b>3 123</b>	<b>3 986</b>
<b>Total Actif</b>	<b>28 027</b>	<b>28 709</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>30 juin 2015</b>	<b>31 décembre 2014 retraité <sup>1</sup></b>
<b>PASSIF</b>		
Capital social	438	487
Primes d'émission	7 849	9 748
Réserves	(1 338)	(2 270)
<b>Capitaux propres, part du groupe</b>	<b>6 949</b>	<b>7 965</b>
Intérêts ne donnant pas le contrôle	14	10
<b>Capitaux propres consolidés</b>	<b>6 962</b>	<b>7 975</b>
Emprunts et autres dettes financières long terme	13 999	12 539
Autres passifs financiers non courants	187	810
Provisions non courantes	332	327
Impôts différés passifs	2	43
Autres passifs non courants	528	583
<b>Passifs non courants</b>	<b>15 048</b>	<b>14 302</b>
Emprunts et dettes financières court terme	236	179
Autres passifs financiers	189	99
Dettes fournisseurs et autres dettes	4 694	5 014
Dettes d'impôts sur les sociétés	0	217
Provisions courantes	315	317
Autres passifs courants	582	607
<b>Passifs courants</b>	<b>6 016</b>	<b>6 433</b>
<b>Total Passif</b>	<b>28 027</b>	<b>28 709</b>

<sup>1</sup> Se référer à la note 17 - Information retraitée

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux propres, part du groupe						Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres consolidés
	Capital	Primes	Réserves	Autres éléments du résultat global <sup>1</sup>	Total			
<b>Situation au 31 décembre 2013</b>	<b>124</b>	<b>2 108</b>	<b>(1 977)</b>	<b>(2)</b>	<b>253</b>	<b>0</b>	<b>254</b>	
Dividendes payés	-	-	-	-	-	-	-	
Résultat global	-	-	(84)	(89)	(172)	-	(172)	
Rémunération en actions	-	-	2	-	2	-	2	
Rachat d'actions propres	-	-	(1)	-	(1)	-	(1)	
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Situation au 30 juin 2014</b>	<b>124</b>	<b>2 108</b>	<b>(2 059)</b>	<b>(91)</b>	<b>82</b>	<b>0</b>	<b>83</b>	
Dividendes payés	-	-	-	-	-	-	-	
Résultat global	-	-	(91)	(19)	(110)	-	(110)	
Émissions d'actions nouvelles	266	4 455	-	-	4 720	-	4 720	
Apports actions SFR	97	3 185	-	-	3 282	-	3 282	
Rémunération en actions	-	-	3	-	3	-	3	
Rachat d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	
Autres mouvements	-	-	(12)	-	(12)	9	(3)	
<b>Situation au 31 décembre 2014</b>	<b>487</b>	<b>9 748</b>	<b>(2 161)</b>	<b>(109)</b>	<b>7 964</b>	<b>10</b>	<b>7 975</b>	
Dividendes payés	-	-	-	-	-	(2)	(2)	
Résultat global	-	-	891	8	899	4	903	
Rémunération en actions	-	-	4	-	4	-	4	
Réduction de capital par annulation des actions propres	(49)	(1 899)	1 948	-	-	-	-	
Rachat d'actions propres	-	-	(1 947)	-	(1 947)	-	(1 947)	
Autres mouvements	-	-	28	-	28	1	29	
<b>Situation au 30 juin 2015</b>	<b>438</b>	<b>7 849</b>	<b>(1 236)</b>	<b>(102)</b>	<b>6 949</b>	<b>14</b>	<b>6 962</b>	

<sup>1</sup> Se référer à la note 11.3 pour le détail des réserves liées aux autres éléments du résultat global

### TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en millions d'euros)	Période de six mois close le	
	30 juin 2015	30 juin 2014 retraité <sup>1</sup>
<b>Résultat net, part du groupe</b>	<b>891</b>	<b>(83)</b>
<i>Neutralisations :</i>		
Intérêts ne donnant pas le contrôle	4	-
Amortissements et provisions	1 177	144
Résultat des sociétés mises en équivalence	(4)	-
Résultat de cession d'immob. corporelles et incorporelles	18	(2)
Résultat financier	(310)	280
Charges (Produits) d'impôts sur les sociétés	81	(54)
Autres éléments non monétaires <sup>2</sup>	5	2
<i>Impôts payés</i>	(72)	-
<i>Variation du besoin en fonds de roulement</i>	(117)	(37)
<b>Flux nets des activités opérationnelles</b>	<b>1 674</b>	<b>250</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(817)	(183)
Acquisition d'entités consolidées nette de trésorerie acquise	(2)	-
Ajustement de prix des titres SFR	116	-
Acquisition d'autres immobilisations financières	(3)	(1)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	11	2
Cession d'entités consolidées nette de trésorerie cédée	(0)	-
Cession d'autres immobilisations financières	10	-
Variation des quasi-disponibilités	-	(8 894)
<b>Flux nets des activités d'investissement</b>	<b>(684)</b>	<b>(9 077)</b>
Rachat d'actions propres	(1 947)	-
Souscription d'emprunts <sup>3</sup>	796	11 597
Remboursement d'emprunts <sup>4</sup>	(24)	(2 638)
Intérêts payés	(297)	(90)
Autres flux des activités financières	78	(103)
<b>Flux nets des activités de financement</b>	<b>(1 394)</b>	<b>8 766</b>
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(405)</b>	<b>(61)</b>
Effet de change sur la trésorerie en devises étrangères	-	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets en début de période <sup>5</sup></b>	<b>583</b>	<b>101</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets en fin de période</b>	<b>178</b>	<b>41</b>
<i>dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	250	41
<i>dont découverts bancaires</i>	(72)	-

- <sup>1</sup> *Se référer à la note 17 - Information retraitée*
- <sup>2</sup> *Correspondent, au titre du premier semestre 2014, principalement aux frais d'extinction des dettes remboursées en mai 2014 pour 89 millions d'euros.*
- <sup>3</sup> *Correspond, au titre du premier semestre 2014, principalement aux dettes levées dans le cadre de l'acquisition de SFR pour 11 653 millions nets des frais sur emprunts décaissés pour 77 millions d'euros. Au 30 juin 2015, ce montant représente notamment le tirage du Revolving Credit Facility.*
- <sup>4</sup> *Correspond, au titre du premier semestre 2014, principalement aux dettes éteintes lors du refinancement de mai 2014 pour 2 638 millions d'euros.*
- <sup>5</sup> *Ce montant a été retraité de 37 millions à la hausse au 1er janvier 2015 pour tenir compte (i) d'un changement de présentation de la trésorerie qui inclut désormais les découverts bancaires de sorte que la position de trésorerie reflétée dans le tableau des flux de trésorerie ci-avant est nette des découverts bancaires et (ii) d'un reclassement dans la trésorerie d'ouverture d'effets à recevoir.*

## NOTES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES CONDENSES

1	Base de préparation des comptes consolidés	48
2	Périmètre de consolidation	50
3	Evénements significatifs du premier semestre 2015	50
4	Réconciliation entre le résultat opérationnel et l'EBITDA ajusté	52
5	Informations sectorielles	52
6	Résultat financier	53
7	Impôts sur le résultat	53
8	Résultat par action	53
9	Goodwill	54
10	Trésorerie et équivalents de trésorerie	55
11	Capitaux propres	55
12	Passifs financiers	57
13	Litiges	58
14	Engagements et obligations contractuelles	59
15	Transactions avec les parties liées	60
16	Entité consolidante	60
17	Information retraitée	60
18	Evénements postérieurs à la clôture	64
19	Information financière proforma condensée consolidée	65



## 1 Base de préparation des comptes consolidés

Numericable-SFR (ci-après « **la Société** » ou « **le Groupe** ») est une société anonyme de droit français constituée en août 2013 et dont le siège social est situé en France.

Issu du rapprochement entre Numericable et SFR, le Groupe Numericable-SFR a pour ambition de créer, à partir du premier réseau en fibre optique et d'un réseau mobile de premier plan, le leader national de la convergence du Très Haut Débit fixe-mobile.

Opérateur global, Numericable-SFR est présent sur tous les segments du marché français des télécommunications grand public, entreprises, collectivités et marché de gros.

Cette note décrit l'évolution des principes comptables appliqués par Numericable-SFR pour l'arrêté intermédiaire au 30 juin 2015 depuis l'établissement de ses comptes consolidés au titre de l'exercice 2014.

### 1.1 Base de préparation des informations financières

Les comptes semestriels consolidés condensés au 30 juin 2015 ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Société en date du 28 juillet 2015.

Les comptes semestriels consolidés condensés au 30 juin 2015 ont été établis en conformité avec la norme comptable internationale IAS 34 - *Information financière intermédiaire*, telle qu'adoptée par l'Union Européenne (UE) et publiée par l'IASB (*International Accounting Standards Board*).

Ils doivent être lus en association avec les comptes consolidés annuels 2014 du Groupe.

Les comptes semestriels consolidés condensés ont été établis suivant les mêmes principes qu'au 31 décembre 2014, sous réserve des spécificités de la norme IAS 34, d'un changement de méthode comptable et d'une harmonisation de règles de gestion présentés ci-dessous, et de l'application des nouvelles normes mentionnées en Note 1.3.

#### - Changement de méthode comptable

Afin d'améliorer son information financière et d'assurer une homogénéité de traitement entre les sociétés du groupe Altice, le Groupe a choisi d'activer, en conformité avec la norme IAS 38 et en cohérence avec les textes normatifs à venir, la rémunération d'acquisition des clients pour les forfaits avec engagement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

L'incidence du changement de méthode n'est pas matérielle sur l'information financière comparative présentée au titre du premier semestre 2014. Toutefois, l'information financière proforma semestrielle condensée présentée en note 19 a été retraitée de l'incidence du changement de méthode. Par ailleurs, un actif incorporel d'une valeur nette comptable de 91 millions d'euros a été reconnu provisoirement au 31 décembre 2014 au titre de la rémunération d'acquisition, dans le cadre de l'affectation du goodwill lié à l'acquisition de SFR et Virgin Mobile. Ces impacts sont matérialisés dans la note 17 – Information financière.

#### - Harmonisation des règles de gestion

Dans le cadre de l'acquisition de SFR et pour rester homogène avec les principes retenus par le Groupe Numericable-SFR, le Groupe a procédé également à une harmonisation des règles d'estimation et d'activation des coûts internes liés aux développements réseaux et systèmes d'information, aux coûts de mise en place des Frais d'Accès aux Services et aux coûts de reconditionnement des box rendues par les clients. A ce titre, un actif incorporel d'une valeur nette comptable de 271 millions d'euros a été reconnu provisoirement au 31 décembre 2014, dans le cadre de l'affectation du goodwill lié à l'acquisition de SFR. Ces impacts sont matérialisés dans la note 17 – Information financière.

- Changement de présentation des états financiers consolidés

Afin d'améliorer son information financière et d'assurer une homogénéité de présentation des états financiers entre les sociétés du Groupe Altice, le Groupe Numericable-SFR a modifié la présentation de ses états financiers. Le passage entre l'ancien et le nouveau format des comptes comparatifs au 30 juin 2014 et au 31 décembre 2014 est détaillé en note 17.

## 1.2 Recours à des estimations et au jugement

Pour établir les comptes du Groupe, la direction procède à des estimations dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans les états financiers ne peuvent être précisément évalués. Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations sont de même nature que celles décrites en Note 3 des comptes consolidés au 31 décembre 2014. La direction révisé ces estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, les estimations retenues au 30 juin 2015 pourraient être sensiblement modifiées lors des prochains arrêts, et les valeurs réelles pourront être différentes des valeurs estimées.

## 1.3 Nouvelles normes et interprétations

### **Textes appliqués au 1<sup>er</sup> janvier 2015**

L'interprétation IFRIC 21 – *Taxes prélevées par une autorité publique* est applicable de manière rétrospective à compter du 1er janvier 2015. Cette interprétation clarifie la norme IAS 37 – *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, et traite spécifiquement de la comptabilisation du passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible imposé par les autorités publiques aux entreprises selon des dispositions légales ou réglementaires, à l'exception notamment de l'impôt sur les résultats et de la TVA.

Son application a ainsi pu conduire, le cas échéant, à modifier l'analyse du fait générateur de la reconnaissance du passif. Cette interprétation n'a pas eu d'incidence matérielle sur les comptes semestriels consolidés condensés du Groupe au titre du premier semestre de l'exercice 2015 et de l'information financière comparative.

L'application au 1<sup>er</sup> janvier 2015 des autres normes et amendements d'application obligatoire (listés ci-dessous) n'a pas eu d'incidence matérielle sur les comptes semestriels consolidés condensés du Groupe :

- Amendements IAS 19 : Cotisation des membres du personnel ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS publiées en décembre 2013 (cycles 2010-2012 et 2011-2013).

### **Textes d'application obligatoire postérieurement au 30 juin 2015 et non appliqués par anticipation**

Parmi ces textes, ceux qui sont susceptibles de concerner le Groupe sont :

- la Norme IFRS 15 - *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients* sur la comptabilisation des produits provenant de contrats avec des clients, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- La Norme IFRS 9 – *Instruments financiers*, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

La Direction évalue actuellement l'impact potentiel de l'application de ces normes, interprétations et amendements sur l'état de performance financière, l'état de la situation financière, le tableau des flux de trésorerie et le contenu des notes annexes des comptes.

## **1.4 Saisonnalité de l'activité**

Concernant l'activité B2C mobile, la période de fin d'année est une période de ventes extrêmement sensible. Concernant l'activité B2C fixe, les revenus sont essentiellement fondés sur une tarification mensuelle fixe et ne sont donc pas soumis à des variations saisonnières significatives. La croissance du nombre de clients est généralement plus importante de septembre à janvier, reflétant une plus grande propension des foyers à s'équiper lors des périodes de rentrée scolaire et de fin d'année.

Le nombre de clients B2B augmente généralement en juin et en décembre correspondant à la période d'établissement des budgets des entreprises privées et du secteur public, alors que les revenus des services de téléphonie B2B ont tendance à suivre le rythme des vacances scolaires, avec des périodes de faible activité correspondant aux vacances d'été et d'hiver ainsi qu'aux jours fériés du mois de mai, mais cette baisse n'est pas significative.

## **1.5 Gestion des risques financiers**

Les objectifs et les règles du Groupe en termes de gestion des risques financiers (risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité) sont identiques à ceux appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2014.

## **2 Périmètre de consolidation**

Au cours du premier semestre 2015, il n'y a pas eu de variation significative du périmètre de consolidation, tel que détaillé en Note 35 des comptes consolidés 2014 du Groupe.

## **3 Evénements significatifs du premier semestre 2015**

### **3.1 Protocole d'accord signé avec Vivendi le 28 février 2015**

Le 18 février 2015, Numericable-SFR et son actionnaire majoritaire Altice ont déposé une offre ferme en vue du rachat de la participation de 20% détenue par Vivendi dans Numericable-SFR, sur la base d'un prix par action de 40 euros, représentant un montant total d'environ 3,9 milliards d'euros.

Le 27 février 2015, le Conseil de surveillance de Vivendi a accepté l'offre de Numericable-SFR, conduisant aux accords définitifs relatifs au rachat de la participation de 20% détenue par Vivendi.

L'acquisition a été réalisée le 6 mai 2015 pour moitié par Numericable-SFR, dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale du 28 avril 2015, assortie d'un paiement comptant, et pour l'autre moitié par Altice.

Le rachat d'actions opéré par Numericable-SFR, pour un montant total de 1 948 millions d'euros, a été financé au travers d'un tirage du RCF (dont le montant disponible a été porté de 750 millions d'euros à 1 125 millions d'euros courant 2015) de 1 050 millions d'euros et de la trésorerie disponible du Groupe pour le solde.

Le conseil d'administration du 28 mai 2015 a décidé l'annulation des actions auto-détenues (soit 48 693 922 actions), qui s'est traduite par une diminution des capitaux propres consolidés de 1 948 millions d'euros.

Toujours dans le cadre de l'accord conclu avec Vivendi :

- (i) Vivendi a versé début mai 2015 à Numericable-SFR 116 millions d'euros en application de la procédure d'ajustement de prix convenue entre les parties au titre de l'acquisition de SFR. Cet ajustement de prix a été comptabilisé de la manière suivante :
  - dans les comptes consolidés « retraités » du Groupe au 31 décembre 2014 : comptabilisation d'une créance envers Vivendi dans la rubrique « Autres actifs financiers courants » pour 120 millions d'euros (correspondant à l'ajustement de prix tel qu'évalué en date d'acquisition) en contrepartie d'une diminution du goodwill provisoire reconnu sur l'acquisition de SFR ;
  - dans les comptes consolidés au 30 juin 2015 : constatation d'une charge financière de 4 millions d'euros (présenté en « Autres charges financières »).
- (ii) Vivendi a renoncé définitivement au complément de prix éventuel de 750 millions d'euros qui aurait été dû par Numericable-SFR à Vivendi en cas d'atteinte d'un montant d'EBITDA - Capex au moins égal à 2 milliards d'euros au cours d'un exercice d'ici le 31 décembre 2024. Le Groupe a ainsi constaté un produit financier net de 643,5 millions d'euros (hors effet d'impôt) au cours du premier semestre 2015, correspondant à la valeur actualisée du complément de prix qui figurait dans les passifs financiers non courants du Groupe au 31 décembre 2014, ainsi qu'un produit d'impôt de 40,5 millions d'euros sur le premier semestre 2015. Les 643,5 millions d'euros ont été reconnus en produit financier dans la mesure où il n'existait pas d'élément indiquant qu'ils faisaient partie du prix d'acquisition des 10% de titres Numericable-SFR rachetés.
- (iii) Vivendi s'est engagé à restituer à SFR, en cas d'invalidation définitive par les autorités fiscales de la fusion de SFR et Vivendi Telecom International (VTI) réalisée en décembre 2011, un montant maximum de 711 millions d'euros qui lui avait été versé par SFR dans le cadre de son intégration fiscale au groupe Vivendi.

### **3.2 Perquisitions des services de l'Autorité de la Concurrence dans divers locaux du Groupe le 2 avril 2015**

Saisie par certains concurrents du Groupe ayant avancé que le Groupe et SFR auraient procédé à une mise en œuvre anticipée de sa décision du 31 octobre 2014 autorisant la prise de contrôle de SFR par le Groupe, l'Autorité de la concurrence a fait procéder, sous le contrôle du juge des libertés, à une perquisition au sein de locaux du Groupe en vue de rechercher des éléments qui seraient susceptibles de caractériser une mise en œuvre anticipée de l'autorisation de cette concentration. Le Groupe conteste les faits mis en avant par ses concurrents.

## 4 Réconciliation entre le résultat opérationnel et l'EBITDA ajusté

Le tableau suivant présente le passage entre le résultat opérationnel issu des comptes consolidés et l'EBITDA ajusté :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>30 juin 2015</b>	<b>30 juin 2014 retraité</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>662</b>	<b>142</b>
Amortissements et dépréciations	1 170	152
Frais acquisitions SFR et Virgin	14	6
Coûts de restructuration	15	4
Coûts relatifs aux plans de stock-options	4	3
CVAE	42	6
Autres coûts non récurrents	77 <sup>1</sup>	(1)
<b>EBITDA ajusté</b>	<b>1 985</b>	<b>310</b>

<sup>1</sup> Inclut notamment des coûts liés aux litiges et l'impact sur la période des coûts liés aux renégociations de contrats.

L'EBITDA ajusté est l'indicateur de référence utilisé par le Groupe pour la mesure de la performance. Cet indicateur financier n'est pas défini par les normes IFRS. La définition de l'EBITDA ajusté exclut certains éléments que Numericable-SFR ne considère pas comme appartenant à son activité opérationnelle récurrente.

## 5 Informations sectorielles

Les tableaux suivants présentent la ventilation du chiffre d'affaires et de l'EBITDA ajusté selon les trois secteurs opérationnels définis par le Groupe : B2C/B2B/Wholesale.

### 5.1 Chiffre d'affaires

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>30 juin 2015</b>	<b>30 juin 2014 retraité</b>
B2C	3 766	396
B2B	1 091	162
Wholesale	665	106
<b>Total</b>	<b>5 522</b>	<b>664</b>

### 5.2 EBITDA ajusté

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>30 juin 2015</b>	<b>30 juin 2014 retraité</b>
B2C	1 225	178
B2B	374	39
Wholesale	387	93
<b>Total</b>	<b>1 985</b>	<b>310</b>

## 6 Résultat financier

Le coût de l'endettement brut correspond aux charges d'intérêts des dettes financières Senior et des instruments dérivés.

Le coût de l'endettement brut étant présenté directement dans l'état de performance financière, les produits financiers et autres charges financières sont détaillés ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>30 juin 2015</b>	<b>30 juin 2014 retraité</b>
Extinction de la dette d'earn-out envers Vivendi	644	-
Produits d'intérêts sur la trésorerie	3	1
Réclamation à l'encontre de Lehman Brothers	-	1
Divers	6	-
<b>Produits financiers</b>	<b>652</b>	<b>2</b>
Frais d'extinction des dettes (refinancements)	-	(89)
Ajustement de prix SFR	(4)	-
Provisions et désactualisations	(5)	(1)
Intérêts des passifs financiers hors dettes Senior	(6)	(3)
Divers	(3)	(3)
<b>Autres charges financières</b>	<b>(19)</b>	<b>(95)</b>

## 7 Impôts sur le résultat

Lors des arrêts intermédiaires, la charge ou le produit d'impôt sur le résultat est déterminé selon les principes définis par la norme IAS 34, sur la base de la meilleure estimation du taux d'impôt annuel moyen attendu pour l'ensemble de l'exercice, retraité des éléments ponctuels de la période lesquels sont enregistrés dans la période où ils se sont produits.

## 8 Résultat par action

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>30 juin 2015</b>	<b>30 juin 2014</b>
<b>Résultat net utilisé pour le calcul du résultat par action - de base</b>	<b>895</b>	<b>(83)</b>
<i>Impact des instruments dilutifs :</i>		
Plans d'options de souscription d'actions (a)	4	-
<b>Résultat net utilisé pour le calcul du résultat par action - dilué</b>	<b>900</b>	<b>(83)</b>

Le tableau ci-dessous fournit le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action :

(nombre d'actions)	<b>30 juin 2015</b>	<b>30 juin 2014</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires</b>	<b>478 061 328</b>	<b>123 942 012</b>
<i>Effet des instruments dilutifs :</i>		
Plans d'options de souscription d'actions	5 209 515	-
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation et dilutives</b>	<b>483 270 842</b>	<b>123 942 012</b>

## 9 Goodwill

(en millions d'euros)	<b>30 juin 2015</b>	<b>31 décembre 2014 retraité</b>
<b>Montant comptabilisé, net</b>		
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>12 590</b>	<b>1 484</b>
Goodwill provisoire sur les acquisitions de SFR et Virgin Mobile	-	11 457
Ajustement à la comptabilisation initiale du goodwill de LTI Telecom	-	(5)
Ajustement à la comptabilisation initiale du goodwill de SFR	-	(345)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>12 590</b>	<b>12 590</b>

La valeur nette comptable des goodwill peut être ventilée par segment comme suit :

(en millions d'euros)	<b>30 juin 2015</b>	<b>31 décembre 2014 retraité</b>
Activités B2C	985	985
Activités B2B	493	493
Goodwill provisoires SFR et Virgin	11 112	11 112
<b>Total</b>	<b>12 590</b>	<b>12 590</b>

Compte tenu des dates de finalisation des acquisitions de SFR et de Virgin (respectivement le 28 novembre 2014 et le 4 décembre 2014), les comptes semestriels consolidés condensés au 30 juin 2015 sont préparés sur la base de montants provisoires pour certains actifs acquis et passifs repris pour lesquels l'exercice de PPA (« Purchase Price Accounting ») n'a pu être finalisé. Celui-ci devrait être finalisé au cours du dernier trimestre de l'année 2015 (à la fois pour SFR et Virgin).

Ainsi, au 30 juin 2015 comme au 31 décembre 2014, toute différence entre (a) la contrepartie transférée, évaluée conformément à la norme IFRS 3, et (b) le montant des actifs identifiables à la date d'acquisition diminué des passifs repris (correspondant à ce stade aux valeurs issues des comptes historiques des sociétés acquises), a été allouée en goodwill.

Au 31 décembre 2014, une partie du goodwill lié aux acquisitions de SFR et Virgin a été allouée provisoirement en immobilisations incorporelles au titre de :

- l'activation de la rémunération d'acquisition des clients d'une valeur nette comptable de 91 millions d'euros ; ce montant net de l'impôt différé, a été imputé sur le goodwill à hauteur de 56 millions d'euros ;
- l'activation des coûts internes liés aux développements réseaux et systèmes d'information, aux coûts de mise en place des Frais d'Accès aux Services et aux coûts de reconditionnement des box rendues par les clients, d'une valeur nette comptable de 271 millions d'euros ; ce montant net de l'impôt différé, a été imputé sur le goodwill à hauteur de 168 millions d'euros.

Les allocations définitives seront réalisées sur la base de certaines évaluations et autres études réalisées par des experts. En conséquence, le montant des goodwill est provisoire et fera l'objet d'une révision dans les 12 mois suivant la date des acquisitions sur la base de l'évaluation finale de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris.

La détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris se traduira par la comptabilisation de certains actifs identifiables acquis tels que des licences, des marques et de la clientèle qui auront une durée de vie limitée et qui seront amortis. Par conséquent, les résultats opérationnels futurs du Groupe pourraient être affectés de manière significative notamment par les charges d'amortissements liés à ces actifs identifiables acquis.

Le Groupe réexamine la valeur des actifs de ses Unités Génératrices de Trésorerie à chaque fois que des événements ou évolutions de l'environnement économique font peser un risque de perte de valeur.

Au 30 juin 2015, le Groupe n'a pas identifié d'indice de perte de valeur qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation.

## 10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	30 juin	31 décembre
<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014 retraité <sup>1</sup>
Disponibilités	124	191
Équivalents de trésorerie (a)	126	429
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>250</b>	<b>620</b>

<sup>1</sup> Se référer à la note 17 - Information retraitée

- a) Les équivalents de trésorerie correspondent, au 30 juin 2015 et au 31 décembre 2014, principalement à des OPCVM monétaires.

## 11 Capitaux propres

Au 30 juin 2015, suite à l'annulation des actions auto-détenues telle que décrite en Note 3.1, le capital social de Numericable-SFR s'élève, sur la base du nombre d'actions émises à cette date, à 438 245 303 euros, divisé en 438 245 303 actions ordinaires d'un montant nominal de 1 euro.



## 11.1 Evolution du capital

Date	Opération	Nombre d'actions émises
<b>31 décembre 2014</b>		<b>486 939 225</b>
28 mai 2015	Annulation des actions d'autocontrôle	(48 693 922)
<b>30 juin 2015</b>		<b>438 245 303</b>

## 11.2 Actions propres

Comme indiqué en Note 3.1, le Groupe a procédé début mai 2015 au rachat de 48 693 922 actions propres auprès de Vivendi. Ces actions ont ensuite été annulées en date du 28 mai 2015.

Par ailleurs, le Groupe a conclu début 2014 un contrat de liquidité avec Exane BNP Paribas en vue de favoriser la liquidité de ses titres et la régularité de leurs cotations sur le marché NYSE Euronext Paris.

Au 30 juin 2015, le Groupe détient 8 288 actions propres dans le cadre du contrat de liquidité.

## 11.3 Réserves liées aux autres éléments du résultat global

<i>(en millions d'euros)</i>	Attribuables aux propriétaires de la société mère				Total autres éléments du résultat global
	Instruments financiers de couverture	Gains et pertes actuariels	Autres éléments	Impôts différés	
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	-	(2)	-	-	(2)
Variation	(143)	-	-	54	(89)
<b>Solde au 30 juin 2014</b>	<b>(143)</b>	<b>(2)</b>	-	<b>54</b>	<b>(91)</b>
Variation	(26)	(3)	-	10	(19)
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>(169)</b>	<b>(5)</b>	<b>(0)</b>	<b>64</b>	<b>(109)</b>
Variation	14	-	(2)	(5)	8
<b>Solde au 30 juin 2015</b>	<b>(154)</b>	<b>(5)</b>	<b>(2)</b>	<b>59</b>	<b>(102)</b>

## 12 Passifs financiers

Les passifs financiers se décomposent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Courants		Non courants		Total	
	30 juin	31 décembre	30 juin	31 décembre	30 juin	31 décembre
	2015	2014 retraité	2015	2014 retraité	2015	2014 retraité
Emprunts obligataires	175	163	9 116	8 572	9 290	8 735
Emprunts bancaires <sup>1</sup>	61	16	4 883	3 967	4 944	3 983
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>236</b>	<b>179</b>	<b>13 999</b>	<b>12 539</b>	<b>14 235</b>	<b>12 718</b>
Dettes de location financement	35	37	30	32	65	69
Titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	42	40	42	40
Dépôts de garantie reçus de clients	12	17	98	69	110	86
Découverts bancaires	72	36	-	-	72	36
Complément de prix Vivendi	-	-	-	644	-	644
Divers <sup>2</sup>	69	9	18	24	87	33
<b>Autres passifs financiers</b>	<b>189</b>	<b>99</b>	<b>187</b>	<b>809</b>	<b>376</b>	<b>908</b>
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>425</b>	<b>278</b>	<b>14 186</b>	<b>13 348</b>	<b>14 610</b>	<b>13 626</b>

<sup>1</sup> Incluent, au 30 juin 2015, un montant résiduel de 800 millions d'euros sur le RCF, qui soumet le Groupe au respect de covenants financiers (Ratio Dette nette/EBITDA ajusté) qui sont respectés au 30 juin 2015. Compte tenu des opérations de refinancement en cours et décrites en note 18, le montant résiduel de 800 millions d'euros sur le RCF est présenté en dettes financières non courantes au 30 juin 2015.

<sup>2</sup> Incluent, au 30 juin 2015, une dette de 58 millions d'euros liée à la mise en place au cours du premier semestre d'un contrat de titrisation de créances.

### 12.1 Endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini et utilisé par le Groupe se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	31 décembre 2014 retraité
Emprunts obligataires	9 199	8 670
Emprunts bancaires	5 003	4 047
Dettes de location-financement	65	69
Autres passifs financiers	159	70
<b>Éléments du passif contributifs à l'endettement financier net (a)</b>	<b>14 425</b>	<b>12 856</b>
Disponibilités et équivalents de trésorerie	250	620
Instruments dérivés	1 635	912
<b>Éléments de l'actif contributifs à l'endettement financier net (b)</b>	<b>1 886</b>	<b>1 532</b>
<b>Endettement financier net (a) – (b)</b>	<b>12 539</b>	<b>11 325</b>

(a) Les éléments du passif correspondent aux montants nominal des passifs financiers (hors intérêts courus, impact du TIE, TSDI, dettes liées à l'exploitation et complément de prix envers Vivendi). Tous ces passifs sont convertis au cours de clôture.

(b) Les éléments de l'actif incluent les disponibilités et équivalents de trésorerie et la valeur des instruments dérivés qui se décompose, au 30 juin 2015, en un effet change de 1 769 millions d'euros et un effet taux de -134 millions d'euros. Au 31 décembre 2014, elle se décomposait en un effet de change de 1 063 millions d'euros et un effet taux de -151 millions d'euros.

## 12.2 Hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs financiers

Au regard de la juste valeur des actifs et passifs financiers, aucun événement significatif n'est intervenu au cours du premier semestre 2015 (notamment pas de transfert du niveau de juste valeur, et pas de changement dans les techniques d'évaluations utilisées).

## 13 Litiges

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est mis en cause dans un certain nombre de procédures judiciaires, gouvernementales, arbitrales et administratives.

La présente note décrit les litiges, apparus ou ayant évolué de façon importante depuis la publication des comptes consolidés au 31 décembre 2014, qui ont eu ou sont susceptibles d'avoir des effets significatifs sur la situation financière du Groupe.

### 13.1 DSP 92

Un désaccord est survenu entre le Département des Hauts-de-Seine (« CG92 ») et la société Sequalum sur les conditions d'exécution d'un contrat de délégation de service public « THD Seine » signé le 13 mars 2006 entre Le Département des Hauts-de-Seine et le groupement d'entreprises constituées de Numericable, SFR Collectivités et Eiffage. L'objet de cette délégation visait à la création d'un réseau très haut débit en fibre optique sur le territoire du département des Hauts-de-Seine.

La société Sequalum est venue aux droits du groupement signataire.

Au 30 juin 2015, la valeur nette comptable dans les comptes sociaux du réseau construit par Sequalum est d'environ 140 millions d'euros et la société a perçu 27 millions d'euros de subventions du Conseil Général.

Lors de sa réunion du 17 octobre 2014, le Conseil Général du Département des Hauts-de-Seine a décidé de résilier « pour faute et aux torts exclusif du délégataire » la convention de délégation de service public conclue avec Sequalum à effet du 30 juin 2015. Le Département des Hauts-de-Seine a émis en septembre 2014 un titre de recettes aux fins de paiement de pénalités pour un montant total d'environ 45 millions d'euros, correspondant à de prétendus retards dans la mise en œuvre des déploiements de fibre optique et du raccordement d'immeubles.

Dans le cadre de l'exécution du contrat et à la suite de l'envoi dudit titre, le Département a également sollicité auprès de l'établissement financier concerné la mise en œuvre de la garantie à première demande consentie par Sequalum à hauteur du plafond de 10 millions d'euros prévu par la convention.

A ce jour, l'établissement financier n'a pas fait droit à cette demande en considérant qu'elle ne respectait pas la forme et la documentation requises pour la mise en jeu de la garantie ; le tribunal de commerce de Nanterre, saisi en référé a donné raison à l'établissement financier en rejetant la demande de versement.

Le titre de recette a été contesté par requête enregistrée par le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise le 3 septembre 2014. Son exécution et donc le paiement de son montant sont suspendus dans l'attente d'une décision sur le fond.

Un nouveau titre de recette a été émis le 7 mai 2015 par le Département au titre de nouveaux retards invoqués par le délégant. Ce titre, d'un montant de 51 millions d'euros (et s'ajoutant au premier titre de recette émis en septembre 2014 pour un montant de 45 millions d'euros) a également fait l'objet de contestations dans sa forme et dans son principe près le Tribunal Administratif. Le Département a de nouveau actionné la garantie à première demande pour un montant de 10 millions d'euros. Le tribunal de commerce de Nanterre doit se prononcer sur cette demande courant septembre.

La décision du Conseil Général de résilier le contrat de délégation a fait l'objet d'une contestation juridictionnelle de caractère indemnitaire. Dans l'hypothèse où les juridictions compétentes viendraient à

considérer que la résiliation est fondée sur les griefs invoqués par le Département, Sequalum pourrait être tenue non seulement de rembourser les subventions publiques perçues dans le cadre du projet DSP 92, à hauteur de la part non amortie des subventions, et tout préjudice susceptible d'être considéré comme causé par les fautes commises alléguées par le Département.

Par ailleurs, le Département des Hauts-de-Seine bénéficie de la remise en pleine propriété des biens de retour de la DSP. En contrepartie et même en l'hypothèse où le juge considérerait la résiliation comme fautive, le Département doit en outre indemniser Sequalum d'un montant correspondant à minima à la valeur nette desdits biens.

Il est à noter que Sequalum a saisi le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dès le 16 octobre 2014 d'une requête visant à ce que soit prononcée la résiliation de la délégation de service public pour cause de force majeure résidant dans le bouleversement irréversible de l'économie contractuelle.

Suite à la résiliation de la convention de DSP 92, la direction du Groupe a procédé à un examen du risque associé à ces procédures et a constaté qu'à ce stade il existe trop d'incertitudes pour évaluer le risque éventuel pour le Groupe. Dans ces conditions les critères de comptabilisation d'une provision ne sont pas remplis.

Numericable précise qu'elle dispose par ailleurs de ses propres fibres optiques sur le territoire du Département des Hauts-de-Seine lui permettant de servir ses clients. De plus, le chiffre d'affaires généré par la DSP 92 représente un poids relativement peu significatif au niveau du Groupe.

### **13.2 Litige lié au contrat de marque blanche entre Numericable et Bouygues Telecom**

Le 24 juillet 2015, la société Bouygues Telecom a fait délivrer une assignation aux sociétés NC Numericable et Completel sur le fondement du contrat THD conclu entre ces trois sociétés le 14 mai 2009 et qui avait fait l'objet d'une réclamation de la part de Bouygues Telecom à l'encontre des mêmes sociétés en novembre 2013. Bouygues Telecom reproche à NC Numericable et Completel divers manquements contractuels et précontractuels et sollicite du Tribunal de commerce outre l'annulation de certaines stipulations contractuelles, la condamnation de ces sociétés à lui verser à minima 53 millions d'euros à parfaire. Les sociétés NC Numericable et Completel entendent contester l'ensemble des demandes de la société Bouygues Telecom.

### **13.3 Litige fiscal concernant la fusion SFR/VTI**

Dans le cadre de l'accord conclu le 27 février 2015 avec Vivendi, Vivendi a pris l'engagement de restituer à SFR, le cas échéant, les impôts et cotisations qui viendraient à être mis à la charge de SFR au titre de l'exercice 2011 et que SFR aurait à l'époque déjà acquittés à Vivendi, dans la limite d'une somme totale de 711 millions d'euros couvrant la totalité de la période d'appartenance de SFR au groupe fiscal Vivendi, si la fusion de SFR et VTI en 2011 était définitivement invalidée au plan fiscal. Vivendi et Altice/Numericable-SFR ont convenu de coopérer pour contester la position des autorités fiscales.

## **14 Engagements et obligations contractuelles**

Les principales évolutions des engagements liés à l'acquisition de SFR sont présentées dans la note 3 relative aux faits marquants de la période.

L'Autorité de la concurrence a demandé au Groupe de céder le réseau DSL de Completel. En l'absence d'offre acceptable, le Groupe a décidé de déprécier au cours du premier semestre 2015 l'intégralité de la

valeur nette comptable de ces actifs, sans toutefois que cela n'ait eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Aucun autre événement majeur n'a affecté les engagements et obligations contractuelles reçus ou donnés décrits dans les comptes consolidés 2014.

## **15 Transactions avec les parties liées**

Au cours du premier semestre 2015, la nature des opérations avec les parties liées n'a pas connu d'évolution significative par rapport à celles publiées au 31 décembre 2014.

## **16 Entité consolidante**

Les comptes consolidés de Numericable-SFR sont inclus dans les comptes consolidés d'Altice S.A., société cotée au Pays-Bas.

## **17 Information retraitée**

### **17.1 Etat de la situation financière consolidée**

L'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2014 a été retraité :

- de l'ajustement du prix lié au rachat de SFR tel que décrit en Note 3.1 (diminution du poste « Goodwill » de 120 millions d'euros en contrepartie du poste « Autres actifs financiers courants ») en conformité avec la norme IFRS3 ;
- de la reconnaissance d'actifs incorporels telle que décrite en note 9 (diminution du poste « Goodwill » de 224 millions d'euros après impôt différé) en conformité avec la norme IFRS3 ;
- de plusieurs reclassements de rubriques suite à un changement de présentation de l'état de la situation financière exposé en note 1.1.

Le tableau suivant présente le passage entre l'état de la situation financière consolidée publié au 31 décembre 2014 et l'état de la situation financière consolidée retraité :

Numericable-SFR

Comptes semestriels consolidés condensés au 30 juin 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31 décembre 2014 publié</b>	<b>Ajustements IFRS 3</b>	<b>Reclasse- ments</b>	<b>31 décembre 2014 retraité</b>
Goodwill	12 935	(345)	-	12 590
Immobilisations incorporelles	4 196	362	-	4 558
Immobilisations corporelles	5 897	-	-	5 897
Titres mis en équivalence	130	-	-	130
Autres actifs financiers non courants	1 049	-	(1 049) <sup>1</sup>	-
Actifs financiers	-	-	1 003 <sup>1</sup>	1 003
Impôts différés actifs	634	(137)	-	497
Autres actifs non courants	-	-	50 <sup>1</sup>	50
<b>Actifs non courants</b>	<b>24 840</b>	<b>(120)</b>	<b>4</b>	<b>24 724</b>
Stocks	256	-	-	256
Créances clients et autres créances	2 812	-	(82) <sup>4</sup>	2 730
Créances d'impôts sur les résultats	252	-	-	252
Trésorerie et équivalents de trésorerie	546	-	74 <sup>4</sup>	620
Autres actifs financiers courants	8	120	-	128
<b>Actifs courants</b>	<b>3 874</b>	<b>120</b>	<b>(8)</b>	<b>3 986</b>
<b>Total Actif</b>	<b>28 714</b>	<b>-</b>	<b>(5)</b>	<b>28 709</b>
<b>Capitaux propres consolidés</b>	<b>7 975</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 975</b>
Passifs financiers non courants	13 349	-	(13 349) <sup>2</sup>	-
Emprunts et autres dettes financières long terme	-	-	12 539 <sup>2</sup>	12 539
Autres passifs financiers non courants	-	-	810 <sup>2</sup>	810
Provisions non courantes	327	-	-	327
Impôts différés passifs	43	-	-	43
Autres passifs non courants	583	-	-	583
<b>Passifs non courants</b>	<b>14 302</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14 302</b>
Passifs financiers courants	283	-	(283) <sup>2</sup>	-
Emprunts et dettes financières court terme	-	-	179 <sup>2</sup>	179
Autres passifs financiers courants	-	-	99 <sup>2/4</sup>	99
Dettes fournisseurs et autres passifs courants	5 621	-	(5 621) <sup>3</sup>	-
Dettes fournisseurs et autres dettes	-	-	5 014 <sup>3</sup>	5 014
Dettes d'impôts sur les résultats	217	-	-	217
Provisions courantes	317	-	-	317
Autres passifs courants	-	-	607 <sup>3</sup>	607
<b>Passifs courants</b>	<b>6 438</b>	<b>-</b>	<b>(5)</b>	<b>6 433</b>
<b>Total Passif</b>	<b>28 714</b>	<b>-</b>	<b>(5)</b>	<b>28 709</b>

<sup>1</sup> Reclassement des actifs opérationnels non courants (autres que financiers) dans une nouvelle rubrique dédiée intitulée « Autres actifs non courants ».

<sup>2</sup> Reclassement des passifs financiers dans deux catégories distinctes : les emprunts et dettes financières d'une part et les autres passifs financiers d'autre part. La décomposition de ces deux rubriques est donnée en Note 12.

<sup>3</sup> Reclassement des dettes fournisseurs et autres passifs courants entre dettes fournisseurs et autres dettes d'une part et autres passifs courants d'autre part, étant précisé que les autres passifs courants au 31 décembre 2014 incluaient notamment la part à court terme des produits constatés d'avance (591 millions d'euros).

<sup>4</sup> Reclassement notamment des effets à recevoir dans la trésorerie et équivalents de trésorerie (77 millions d'euros) et dans les passifs financiers courants (-5 millions d'euros).

## 17.2 Etat de performance financière

L'état de performance financière au 30 juin 2014 a été retraité suite à un changement de présentation exposé en note 1.1.

Le tableau suivant présente le passage entre l'état de performance financière publié au 30 juin 2014 et l'état de performance financière retraité :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>30 juin 2014 publié</b>	<b>Reclasse- ments</b>	<b>30 juin 2014 retraité</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>664</b>	<b>-</b>	<b>664</b>
Achats et sous-traitance	-	(155) <sup>1</sup>	(155)
Autres charges opérationnelles	(1)	(148) <sup>1</sup>	(149)
Charges de personnel	(80)	22 <sup>2</sup>	(58)
Amortissements et dépréciations	(152)	-	(152)
Autres charges et produits non récurrents	-	(8) <sup>3</sup>	(8)
Achats externes	(312)	312 <sup>1</sup>	-
Impôts et taxes	(16)	16 <sup>1</sup>	-
Provisions	(5)	5 <sup>4</sup>	-
Autres produits opérationnels	44	(44) <sup>2</sup>	-
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>142</b>	<b>-</b>	<b>142</b>
Produits financiers	2	-	2
Coût de l'endettement brut	(138)	(49) <sup>5</sup>	(187)
Autres charges financières	(144)	49 <sup>5</sup>	(95)
<b>Résultat financier</b>	<b>(280)</b>	<b>-</b>	<b>(280)</b>
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(138)</b>	<b>-</b>	<b>(138)</b>
Produits (Charges) d'impôts sur les résultats	54	-	54
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>(83)</b>	<b>-</b>	<b>(83)</b>
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>(83)</b>	<b>-</b>	<b>(83)</b>
- Attribuable aux propriétaires de l'entité	(83)	-	(83)
- Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-

<sup>1</sup> La rubrique achats et sous-traitance regroupe les coûts directs liés aux ventes (TV, téléphonie, DATA etc...) et les coûts de sous-traitance. Les autres charges opérationnelles incluent les coûts suivants : Service clients, Marketing, Réseau, Frais généraux, Impôts et taxes. Ces coûts étaient préalablement majoritairement regroupés dans les rubriques « Achats externes » et « Impôts et taxes ».

<sup>2</sup> Les charges de personnel sont désormais présentées nettes de la masse salariale capitalisée, qui était dans les comptes publiés présentée en « Autres produits opérationnels ».

<sup>3</sup> Cette catégorie regroupe les charges /ou produits que le Groupe considère comme non récurrents.

<sup>4</sup> Les provisions sont ventilées dans les nouvelles rubriques de coûts.

<sup>5</sup> Le coût de l'endettement brut correspond aux intérêts sur la dette Senior du Groupe et inclut désormais l'amortissement des frais sur emprunts (selon la méthode du taux d'intérêt effectif), les écarts de change sur la dette Senior ainsi que l'impact de la juste valeur des instruments dérivés liés à la dette Senior. Ces éléments étaient auparavant inclus dans les autres charges financières.

### 17.3 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie au 30 juin 2014 a été retraité suite à un changement de présentation exposé en note 1.1.

Le tableau suivant présente le passage entre l'état publié au 30 juin 2014 et l'état retraité :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>30 juin 2014 publié</b>	<b>Reclasse- ments</b>	<b>30 juin 2014 retraité</b>
<b>Résultat net, part du groupe</b>	<b>(83)</b>	-	<b>(83)</b>
<i>Neutralisations :</i>			
Amortissements, dépréciations et provisions	144	-	144
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	-
Plus ou moins-values de cessions d'actifs	(2)	-	(2)
Résultat financier	-	280 <sup>1</sup>	280
Charges (Produits) d'impôts sur les résultats	(54)	-	(54)
Coût de l'endettement brut	138	(138) <sup>1</sup>	-
Variation de la juste valeur des instruments dérivés	14	(14) <sup>1</sup>	-
Ecarts de change, nets	10	(10) <sup>1</sup>	-
Autres éléments non monétaires	30	(28) <sup>1</sup>	2
<i>Impôts payés</i>	-	-	-
<i>Variation du besoin en fonds de roulement</i>	8	(44) <sup>1</sup>	(37)
<b>Flux net des activités opérationnelles</b>	<b>204</b>	<b>46</b>	<b>250</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(164)	(19) <sup>2</sup>	(183)
Acquisition d'entités nette de trésorerie acquise	-	-	-
Acquisition d'actifs financiers détenus en vue de la vente	(1)	-	(1)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	2	-	2
Variation des quasi-disponibilités	(8 894)	-	(8 894)
Subventions reçues	1	(1) <sup>2</sup>	-
<b>Flux nets des activités d'investissement</b>	<b>(9 056)</b>	<b>(20)</b>	<b>(9 077)</b>
Souscription d'emprunts	11 580	17 <sup>2/3</sup>	11 597
Remboursement d'emprunts	(2 652)	14 <sup>3</sup>	(2 638)
Variation des autres passifs financiers	-	(11) <sup>3</sup>	(11)
Autres flux liés aux activités financières	-	(92) <sup>1</sup>	(92)
Intérêts payés	(136)	46 <sup>1</sup>	(90)
<b>Flux net des activités de financement</b>	<b>8 792</b>	<b>(26)</b>	<b>8 766</b>
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(61)</b>	<b>-</b>	<b>(61)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets en début de période</b>	<b>101</b>	<b>-</b>	<b>101</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets en fin de période</b>	<b>41</b>	<b>-</b>	<b>41</b>



<sup>1</sup> Les neutralisations incluent désormais l'intégralité du résultat financier alors qu'auparavant, seuls le coût de l'endettement brut, la variation de la juste valeur des instruments dérivés et les écarts de change étaient neutralisés. Suite à ces reclassements :

- la rubrique « Autres éléments non monétaires » représente la charge non cash des plans de stock-options pour 2 millions d'euros ;
- la ligne « Intérêts payés » présente l'impact cash des intérêts sur les dettes Senior ;
- la ligne « Autres flux liés aux activités financières » inclut principalement les frais d'extinction des dettes remboursées en mai 2014 pour 89 millions d'euros.

<sup>2</sup> Les acquisitions d'immobilisations incluent désormais les acquisitions financées par location financement pour 21 millions d'euros nettes des subventions reçues (1 million d'euros) en contrepartie d'une variation des autres passifs financiers.

<sup>3</sup> Les lignes « Souscription d'emprunts » et « Remboursement d'emprunts » correspondent uniquement aux dettes Senior, les variations des autres passifs financiers étant désormais positionnées sur une ligne distincte (à ce titre, il a été effectué un reclassement de 3 millions d'euros de la ligne « Souscription d'emprunts » vers la ligne « Variation des autres passifs financiers » et de 14 millions d'euros de la ligne « Remboursement d'emprunts » vers la ligne « Variation des autres passifs financiers »).

## **18 Evénements postérieurs à la clôture**

Courant juillet 2015, le Groupe a procédé au lancement du placement de nouvelles tranches de son Prêt à Terme libellées en dollars américains et en euros pour un montant total équivalent à 800 millions d'euros. L'échéance des nouvelles tranches sera juillet 2022 (7 ans de maturité). Ce Prêt devrait permettre de rembourser le RCF qui était tiré à hauteur de 800 millions d'euros au 30 juin 2015.

Début juillet 2015, la Société a conclu avec des banques de premier plan de nouvelles opérations de swap qui ont eu pour but d'annuler la couverture des coupons sur la période 2019-2022 sur les Obligations 2022 et 2024 contre le paiement d'une soulte au bénéfice de Numericable-SFR.

## 19 Information financière proforma condensée consolidée

### 19.1 Etat de performance financière proforma condensé consolidé pour la période de six mois close au 30 juin 2014

	Juin 2014 Numericable- SFR Etats financiers consolidés historiques	Juin 2014  SFR	Juin 2014  Virgin	Ajustements		Juin 2014 Numericable- SFR Informations financières Proforma
				Proforma Montant	Note	
Chiffre d'affaires	664	4 909	201	(52)	19.2.a	5 722
Charges opérationnelles	(521)	(4 549)	(198)	(27)	19.2.b	(5 296)
Résultat opérationnel	142	360	3	(79)		426
Résultat financier	(280)	(123)	(1)	(67)	19.2.c	(470)
Produits (Charges) d'impôts sur le résultat	54	(105)	(1)	55	19.2.d	2
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	(4)	-	-		(4)
<b>Résultat net</b>	<b>(83)</b>	<b>129</b>	<b>1</b>	<b>(91)</b>		<b>(45)</b>
- Attribuable aux propriétaires de l'entité	(83)	124	1	(91)	19.2.e	(50)
- Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-	4	-	-	19.2.e	4

### 19.2 Notes relatives à l'information financière proforma condensée consolidée au 30 juin 2014

#### Base de préparation

L'information financière proforma condensée consolidée ci-après a été établie conformément à l'article 222-2 du règlement général de l'AMF et à l'instruction AMF n°2007-05 relative à l'information financière proforma.

Elle inclut un état de performance financière consolidée proforma condensé pour la période de six mois close le 30 juin 2014, visant à présenter l'impact des acquisitions du Groupe SFR (SFR SA, SIG 50 et leurs filiales, y compris Telindus, acquis par le Groupe SFR en date du 30 avril 2014) et du Groupe Virgin Mobile (Omer Telecom Limited et ses filiales) et le financement associé, comme si les « Opérations » (les acquisitions, le financement des acquisitions et les opérations de refinancement liées aux acquisitions) étaient intervenues au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

L'information financière proforma est uniquement présentée à titre indicatif et ne reflète ni les opérations, ni la situation financière que Numericable-SFR aurait atteinte si les Opérations s'étaient produites au 1<sup>er</sup> janvier 2014. L'information financière proforma ne reflète pas non plus les résultats opérationnels futurs ou la situation financière future de Numericable-SFR. Elle n'intègre pas de coûts de restructuration et/ou d'intégration, qui pourraient être engagés suite aux Acquisitions et qui ne devraient pas avoir d'incidence prolongée sur le Groupe.

L'information financière proforma n'inclut pas de produits/charges d'impôt qui résulteraient d'une restructuration fiscale du Groupe.

L'information financière proforma condensée consolidée repose sur des estimations et des hypothèses préliminaires que Numericable-SFR juge raisonnables. En particulier, le montant des goodwill calculé sur

les acquisitions de SFR et Virgin Mobile est encore provisoire au 30 juin 2015 et fera l'objet d'une révision sur la base de l'évaluation finale de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris, qui se traduira par la comptabilisation de certains actifs identifiables acquis tels que des licences, des marques et de la clientèle qui auront une durée de vie limitée et qui seront amortis. Par conséquent, les résultats opérationnels futurs du Groupe pourraient être affectés de manière significative par les charges d'amortissements liés à ces actifs identifiables acquis.

Seuls les ajustements qui peuvent être documentés et estimés de manière fiable à la date de préparation de l'information financière proforma condensée consolidée sont pris en compte. Par exemple, l'information financière proforma condensée consolidée ne reflète pas d'économies de coûts ou de synergies potentielles.

La variation de juste valeur des instruments financiers dérivés dans l'information pro forma a été calculée sur la base des conditions de marché et de couverture existant en mai 2014 lors du financement des Acquisitions, ce qui conduit à ne pas constater d'ajustement proforma à ce titre.

L'information financière proforma condensée consolidée ne reflète aucun élément spécifique tel que les provisions liées aux dispositions contractuelles de changement de contrôle ni aucun coût d'intégration qui pourrait être engagé suite aux Acquisitions. Les éléments non récurrents qui sont directement attribuables aux Opérations et qui peuvent être documentés et estimés de manière fiable sont inclus dans les ajustements proforma.

### **Informations financières historiques**

L'information financière proforma condensée consolidée doit être lue conjointement avec les Notes des présents états financiers. Elle a été préparée à partir :

- Des comptes semestriels consolidés condensés de Numericable-SFR au 30 juin 2014 ;
- Des comptes combinés intermédiaires condensés de SFR S.A., SIG 50 S.A. et de leurs filiales pour la période de six mois close au 30 juin 2014 ;
- De l'information financière consolidée de Virgin Mobile pour la période de six mois close au 30 juin 2014. Virgin Mobile ayant clôturé son exercice précédent en date du 31 mars 2014, l'information financière au titre de la période de six mois close au 30 juin 2014 a été reconstituée à partir :
  - o des états financiers consolidés au 31 mars 2014 ;
  - o de l'information financière consolidée de la période de neuf mois close au 31 décembre 2013 (qui n'a pas été audité ou fait l'objet d'un examen limité) ;
  - o de l'information financière consolidée de la période de trois mois close au 30 juin 2014 (qui n'a pas été audité ou fait l'objet d'un examen limité).

### **Opérations intragroupes**

Suite aux Acquisitions, toutes les opérations réalisées entre Numericable-SFR, le groupe SFR et le groupe Virgin Mobile sont considérées comme des opérations intragroupes. Ainsi l'ensemble des opérations entre Numericable-SFR, le groupe SFR et le groupe Virgin Mobile ont été éliminées lors de l'élaboration de l'information financière proforma.

### **Ajustements pro forma**

Sauf indication contraire, les ajustements proforma sont déterminés avant effet d'impôt.

- (a) Les ajustements proforma effectués sur le chiffre d'affaires concernent (i) l'élimination du chiffre d'affaires intragroupe réalisé entre Numericable-SFR, SFR, Virgin Mobile et Telindus pour un montant total de 127 millions d'euros et (ii) l'inclusion du chiffre d'affaires du Groupe Telindus pour la période de quatre mois comprise entre le 1er janvier 2014 et le 30 avril 2014 pour 75 millions d'euros.
- (b) Les ajustements proforma effectués sur les charges opérationnelles incluent principalement (i) l'élimination des opérations intragroupes entre Numericable-SFR, SFR, Virgin Mobile et Telindus pour 121 millions d'euros, (ii) l'inclusion des charges d'exploitation du Groupe Telindus pour la période de quatre mois comprise entre le 1er janvier 2014 et le 30 avril 2014 pour 77 millions d'euros, (iii) les frais d'Acquisition restant à supporter par le Groupe pour 25 millions d'euros, (iv) un impact négatif de 45 millions d'euros lié à l'application d'IFRIC 21 et (v) un impact net négatif d'un million d'euros lié à l'activation des coûts d'acquisition clients telle que réalisée dans les comptes consolidés condensés semestriels du Groupe au 30 juin 2015 (55 millions d'euros d'activations de coûts – une charge d'amortissement complémentaire de 56 millions d'euros). L'harmonisation des règles de gestion réalisée au cours du premier semestre 2015 n'a pas d'incidence matérielle sur le résultat opérationnel proforma présenté au 30 juin 2014, et à ce titre, n'a pas fait l'objet d'un retraitement.
- (c) Les ajustements proforma effectués sur les charges financières (charge additionnelle de 67 millions d'euros) incluent principalement:
- Le complément d'intérêts, pour la période allant de janvier à mai 2014, sur les nouveaux financements levés par Numericable-SFR en mai 2014 dans le cadre des acquisitions, pour un montant total de 229 millions d'euros (incluant l'amortissement des coûts d'émission des nouveaux emprunts sur leur durée de vie). L'ajustement proforma a été calculé sur la base des conditions d'emprunt obtenues en mai 2014 lors du financement des acquisitions ;
  - L'annulation des intérêts relatifs à l'ancienne Dette Senior de Numericable-SFR qui a été refinancée et remboursée de manière anticipée en mai 2014. Ces intérêts représentaient 55 millions d'euros au titre de l'exercice 2014 ;
  - L'annulation des intérêts financiers relatifs aux dettes financières de SFR et Virgin envers leurs anciens actionnaires et ayant été remboursées par Numericable-SFR lors de la finalisation des Opérations. Ces charges financières représentaient 110 millions d'euros au titre de la période de six mois close au 30 juin 2014.
- (d) Un produit d'impôt de 55 millions d'euros a été reflété dans l'état de performance financière proforma condensé consolidé afin de tenir compte d'un effet d'impôt sur l'ensemble des ajustements proforma impactant le résultat avant impôt, à l'identique du retraitement effectué dans le cadre des comptes proforma établis au 31 décembre 2014.
- (e) Aucun de ces ajustements n'est considéré comme ayant un impact sur les intérêts minoritaires.

### 19.3 Passage entre les informations proforma publiées et les informations proforma retraitées

Le tableau suivant explique le passage entre l'état de performance financière proforma condensé consolidé pour la période de six mois close au 30 juin 2014 tel que publié dans le document de référence 2013 du Groupe (ci-après « les informations financières proforma publiées ») et l'état de performance financière proforma condensé consolidé pour la période de six mois close au 30 juin 2014 tel que préparé dans la présente Note (ci-après « les informations financières proforma retraitées ») :

	Informations financières Proforma publiées 30 juin 2014	Ajustements	Informations financières Proforma retraitées 30 juin 2014
Chiffre d'affaires	5 722	-	5 722
Charges opérationnelles	(5 250)	(46) <sup>1</sup>	(5 296)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>473</b>	<b>(46) <sup>1</sup></b>	<b>426</b>
Résultat financier	(470)	-	(470)
Produits (Charges) d'impôts sur le résultat	(61)	63 <sup>2</sup>	2
Résultat des sociétés mises en équivalence	(4)	-	(4)
<b>Résultat net</b>	<b>(62)</b>	<b>17</b>	<b>(45)</b>
- Attribuable aux propriétaires de l'entité	(66)	17	(50)
- Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	4	-	4

<sup>1</sup> Se décompose en (i) un impact négatif de 45 millions d'euros lié à l'application d'IFRIC 21 et (ii) un impact négatif d'un million d'euros lié à l'activation des coûts d'acquisition clients telle que réalisée dans les comptes consolidés condensés semestriels du Groupe au 30 juin 2015 ;

<sup>2</sup> Ajustement de la charge d'impôt du premier semestre 2014, selon les mêmes règles que le retraitement effectué dans le cadre des comptes proforma établis au 31 décembre 2014.

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2015**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et votre Assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Numericable-SFR, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 30 juin 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### **I- Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 –norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

### **II- Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris La Défense, et Neuilly-sur-Seine, le 4 août 2015

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Deloitte & Associés

Grégoire Menou  
*Associé*

Christophe Saubiez  
*Associé*

## **ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

### **Attestation du responsable du rapport financier semestriel 2015**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société Numericable-SFR et de l'ensemble des entreprises comprises dans sa consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le 5 août 2015  
Monsieur Eric DENOYER  
Directeur général